



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Info PV Commission de Discipline du 22.02.2023

-Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 20.02.2023

-PV Commission des Statuts & Règlements du 21.02.2023

-PV Commission d'Organisation des Compétitions des 20.02.2023 & 23.02.2023

-PV Commission restreinte des Terrains du 06.02.2023

-PV Commission des Terrains du 07.02.2023

-PV Commission restreinte Foot Animation du 23.02.2023

-Page technique

LES LOIS DU JEU U6 à U13

Une réforme de la pratique pour les U6-U7 garçons et filles a eu lieu au début de saison.

Le poster dédié aux lois du jeu du foot animation a ainsi été mis à jour.

Retrouvez-le en page intérieure de ce numéro

REUNIONS D'INFORMATIONS ET DE PARTAGE

Le Comité Directeur du District va organiser au cours du mois de mars 2023 des réunions d'information et de partage sectorisées avec les clubs. L'objectif est d'échanger sur les sujets liés à l'actualité, comme la mise en place de la Loi visant à démocratiser le sport en France et les impacts sur la gouvernance, la réforme des formations techniques, mais aussi sur l'évolution du Statut de l'Arbitrage, les dispositifs d'aides financières et, plus largement, sur des rappels administratifs utiles à votre quotidien.

Pour vous inscrire sur l'une des dates ci-dessous, merci d'utiliser le formulaire d'inscription qui a été envoyé aux clubs sur leur messagerie officielle

- **Judi 09 mars 2023 à 19h00 : GUIGNES** - rue du Bois Boulay (club house du Stade)

- **Mercredi 15 mars 2023 à 19h00 : St SOUPPLETS** - rue de la Chevée

- **Mercredi 22 mars 2023 à 19h00 : MORET-VEUX** - Foyer Municipal de Veneux - Les Sablons - 156, Avenue de Fontainebleau Veneux - Les Sablons - 77250 Moret Loing & Orvanne

COUPES

Retrouvez en fin de numéro les tirages des Coupes

77 & Comité : Seniors / Vétérans / CDM / U18 / U16 / U14 / U14 Seine et Marne

COUPES FEMININES

Retrouvez en fin de journal les tirages des Coupes :

- ▶ 77 seniors féminines (tour de cadrage pour les ¼ de finales le 18/03/2023/)
- ▶ CRITERIUMS FEMININS SENIORS à 8 (1/4 de finales le 11/03/2023)
 - ▶ CRITERIUMS FEMININS U18 à 8 (1/4 de finales le 11/03/2023)
 - ▶ CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 (8^{ème} de finales le 11/03/2023)

WEBINAIRE FFF



Nous vous communiquons ci-dessous le webinaire qui sera prochainement organisé :

Judi 02 mars 2023 à 18H00

Campagne de subvention
Projet Sportif Fédéral :
Déposer un dossier pour votre club

SOUVENIR DU FUTSAL A CROUY SUR OURCO



Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 25 et 26 février 2023



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MELUN

COMMISSION

Mercredi 01 mars 2023
Commission de Discipline
16H00



LES RÈGLES DU JEU DE U6 À U13

À PARTIR DE 2022

CATÉGORIES - LICENCES	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
SCOLARITÉ	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 3 avec GDB (U6 spécifique) ou à 4 avec GDB			Football à 5	Football à 8	Football à 8	Football à 8	Football à 8
SUPPLÉANT(S)	1 maximum			2 maximum	4 maximum	4 maximum	4 maximum	4 maximum
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	Adaptation des effectifs							
TACLÉS	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MIXITÉ	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SURCLASSEMENT	3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale							
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité U10 F							
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité U12 F							
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité U14 F							
DIMENSION DES TERRAINS	Football à 3 avec GDB : 21m x 20m			35 à 40m x 25 à 30m	1/2 terrain à 11	1/2 terrain à 11	1/2 terrain à 11	1/2 terrain à 11
DIMENSION DES TERRAINS	Football à 4 avec GDB : 28m x 20m				Si terrain spécifique : 55 à 60m x 45m	Si terrain spécifique : 60 à 65m x 50m	Si terrain spécifique : 60 à 65m x 50m	Si terrain spécifique : 60 à 65m x 50m
ZONE GARDIEN DE BUT	Zone à 7 mètres			Zone à 8 mètres	26m x 13m	26m x 13m	26m x 13m	26m x 13m
HORS-JEU	Non			Non	Ligne des 13m	Ligne médiane	Ligne médiane	Ligne médiane
TAILLE DES BUTS	4m x 1,5m			4m x 1,5m	6m x 2,10m	6m x 2,10m	6m x 2,10m	6m x 2,10m
TAILLE DES BALLONS	T3 ou T4			T3 ou T4	T4	T4	T4	T4
TEMPS DE JEU MAX : RENCONTRES + ATELIERS	50 minutes (5 séquences de 10 min)			50 minutes	60 minutes	60 minutes	70 minutes	70 minutes
DUREE MAX DES RENCONTRES				40 minutes	50 minutes	50 minutes	60 minutes	60 minutes
ENGAGEMENT	Au centre du terrain, interdiction de marquer directement							
COUP DE PIED DE BUT	Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 7m			Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 8m	Libre dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)	Libre dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)	Libre dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)	Libre dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
TOUCHE	Passé au pied au sol ou conduite de balle			Passé au sol ou conduite de balle	À la main	À la main	À la main	À la main
CORNER				Au pied, passe uniquement	Au pied	Au pied	Au pied	Au pied
COUP-FRANCS	Coup-francs directs uniquement			Coup-francs directs uniquement	Coup-francs directs et coup-francs indirects	Coup-francs directs et coup-francs indirects	Coup-francs directs et coup-francs indirects	Coup-francs directs et coup-francs indirects
COUP DE PIED DE REPARATION	Sur la ligne des 7m, face au but			Sur la ligne des 8m, face au but	9m	9m	9m	9m
MISE À DISTANCE DES JOUEURS	4m (Engagement, coup franc, corner et touche)			4m	6m	6m	6m	6m
PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTENAIRE	Autorisée			Autorisée	Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m	Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m	Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m	Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m
RELANCE GARDIEN DE BUT	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol			Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol
RELANCE GARDIEN DE BUT	Voilée et demi-voilée interdite			Voilée et demi-voilée interdite	Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m	Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m	Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m	Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Protégée à 7m			Protégée à 8m	Non protégée	Non protégée	Non protégée	Non protégée
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Tendre vers 100 %			Tendre vers 100 %	Temps de jeu égal pour tous	Temps de jeu égal pour tous	Temps de jeu égal pour tous	Temps de jeu égal pour tous
ARBITRAGE	Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte			Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte	3 arbitres (privilegier des joueurs U15 - U17 du club)	3 arbitres (privilegier des joueurs U15 - U17 du club)	3 arbitres (privilegier des joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes))	3 arbitres - Assistants - joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)
PAUSE COACHING	Non			Non	Non	Non	Non	2 minutes au milieu de chaque période

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 22 février 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 25148344
COSMO 77 – COURTRY ACADEMIE
U18 D3A du 13.11.2022

Match 24611129
Villeparisis 1 – Val d'Europe 2
U14 D1 du 17.12.2022

Match 25469034
Montereau 1 – Goellycompans 1
SENIORS Coupe 77 du 29.01.2023

REPRISE DE DOSSIERS

Match 24609444
Montereau 2 – Pontault UMS 1
U18 D2C du 05.02.2023

Match 24584914
Pontault UMS 1 – Lognes 1
SENIORS D1 du 12.02.2023

Match 24585181
Servon 1 – Pontault Portg. 1
SENIORS D2B du 12.02.2023

Match 24585310
Bagneaux Nem. 1 – Briard 1
SENIORS D2C du 12.02.2023

Match 24584340
Othis 2 – Thorigny 1
SENIORS D3A du 12.02.2023

Match 24619193
Mitry Ourcq Portg. 5 – Buceenne 5
CDM D2A du 12.02.2023

Match 25148408
Le Pin 1 – Ent. Plaine/Claye 3
U18 D3A du 12.02.2023

Match 24636835
Chatelet 1 – Nandy 1
U16 D3E du 12.02.2023

Match 24611160
Lieusaint 1 – Cesson 1
U14 D1 du 12.02.2023

CHAMPIONNAT

Match 24585008
Mitry Mory 2 – Othis 1
SENIORS D2A du 19.02.2023

Match 24584320
Le Pin 2 – Ent. Plaine/Claye 3
SENIORS D3A du 19.02.2023

Match 24584411
Vaires 3 – Changis 1
SENIORS D3B du 19.02.2023

Match 24584578
Bussy 2 – Combs 2
SENIORS D3D du 04.12.2022

Match 24584769
Boissise Pringy 2 – Avon Hericy 2
SENIORS D3F du 19.02.2023

Match 24619277
Ent. Csov/Verneuil 5 – Emerainville 5
CDM D2B du 19.02.2023

Match 24617087
Brie Est 11 – Val de France 11
VETERANS D1 du 19.02.2023

Match 24611125
Roissy 1 – Pontault UMS 1
U14 D1 du 18.02.2023

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION **DES STATUTS & REGLEMENTS**

Match 25468905
Vaires 2 – Moret Veneux 1
U14 Coupe Comité du 28.01.2023

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION **FOOT ANIMATION**

Match 25421783
Jouarre 1 – Ferté /S Jouarre 1
CRITERIUM U13 Espoir Poule M du 14.01.2023

CONVOCATIONS

Match 24584421
Champs 2 – Vaires 3
SENIOR D3 du 22.01.2023

Match 25283867
St Pathus 1 – Chelles 2
U16 D3A du 29.01.2023

Match 25183304
Brie Nord 1 – Vaires 3
U14 D4A du 28.01.2023

Match 24618066
St Mard 11 – Lagny Mess. 11
VETERANS D3A du 05.02.2023

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 24609991
Mitry Mory – Montereau
U16 D1 du 22.01.2023

Match 24609442
Ent Servon/Chevry 1 - Nandy FC 1
U18 D2C du 22.01.2023

Match 24585287
Melun Fc 3 – Lésigny U.S.C 1
SENIOR D2C du 22.01.2023

Match 24609608
Nangis 1 – Champs 2
U16 D2B du 29.01.2023

Match 25253919
Mormant 2 – Verneuil 1
SENIORS D4B du 05.02.2023

Match24609355
Longueville 1 – Bussy 2
U18 D2B du 05.02.2023

Match 24636562
Dammartin 1 – Vaires 3
U16 D3C du 05.02.2023



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATION

PROCÈS VERBAL du lundi 20 février 2023

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 25299470
Sénart Moissy 1 – Melun 1
SENIORS FEMININES D1 du 14.01.2023



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 21 février 2023

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Pascale GODEFROY - Alain PARENT

Assiste : Lionel INJAI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe LE MINOUX

REPRISE DE DOSSIERS

Match 24611884

MITRY GOELLYCOMPANS 2 – PONTAULT UMS 2

U14 D3A du 21/01/2023

Réserves de MITRY GOELLYCOMPANS concernant l'arbitre assistant de PONTAULT qui n'a pas le même nom que sur la licence mise sur la feuille de match

La Commission prend note des observations du club de PONTAULT indiquant que l'arbitre assistant prévu n'est pas arrivé à l'heure du coup d'envoi, c'est donc un joueur présent qui a fait office d'arbitre assistant.

Considérant que le joueur en question est mineur et ne possède pas de licence dirigeant

Considérant que le club de PONTAULT n'a pas changé le nom de l'arbitre assistant sur la FMI malgré les réserves déposées

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTAULT 2 et en attribue le gain à l'équipe de MITRY GOELLYCOMPANS 2 (3 points ; 3 buts)

RSG District Art 40.1

Débit PONTAULT : 43,50€

Crédit MITRY GOELLYCOMPANS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24584604

SAVIGNY 2 – FONTENAY TRESIGNY 1

SENIORS D3D du 5/02/2023

Demande d'évocation du club de FONTENAY TRES en date du 7/02/2023 la qualification et la participation du joueur EL OUARGUI Brahim susceptible d'être suspendu à la date du match

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de SAVIGNY a fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur EL OUARGUI Brahim a été sanctionné de 7 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le 27/05/2022

Considérant qu'entre le 27/05/2022 (date d'effet de la sanction) et le 05/02/2023 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe Seniors de SAVIGNY 2 a disputé les rencontres officielles suivantes :

05/06/2022, LESIGNY 2 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3
25/09/2022, SERVON 3 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3
02/10/2022, FONTENAY TRES 1 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3
23/10/2022, PONTAULT PORT 2 – SAVIGNY 2 en Coupe Comite Senior
13/11/2022, SAVIGNY 2– JOUY YVRON 1 en Championnat Senior D3
27/11/2022, ROISSY 2 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3
04/12/2022, SAVIGNY 2 – PONTAULT 2 en Championnat Senior D3
08/01/2023, SAVIGNY 2– BRIE FC 2 en Championnat Senior D3
14/01/2023, SAVIGNY 2– ALLIANCE 77 1 en Championnat Senior D3
22/01/2023, COMBS 2 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3

Considérant que le joueur supra n'a pas participé aux rencontres du 05/06/2022, 25/09/2022, 02/10/2022, 23/10/2022, 13/11/2022, mais a participé à toutes les rencontres suivantes ne purgeant donc que 5 matchs sur les 7 matchs de suspension,

Considérant que la 1ère rencontre non homologuée est la rencontre du 08/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe SAVIGNY 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de BRIE FC 2 (3 points ; 4 buts) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 08/01/2023 libère le joueur supra d'un match de sa suspension,

Considérant que la rencontre suivante non homologuée est la rencontre du 14/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe SAVIGNY 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de ALLIANCE 77 1 (3 points ; 0 but) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 14/01/2023 libère le joueur supra d'un 2^{ème} match de sa suspension,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de FONTENAY TRESIGNY comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

De plus la Commission inflige au joueur supra 2 matchs de suspension à compter du 27/02/2023 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de SAVIGNY : 43,50 € + (2x45€) pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de FONTENAY TRESIGNY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24585178

VAL EUROPE 2 – VAL FRANCE 2

SENIORS D2B du 12/02/2023

Demande d'évocation du club de VAL EUROPE en date du 13/02/2023 concernant le nombre de mutés hors période présents sur la feuille de match.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*

- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,*

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24584608

COMBS 2 – FONTENAY TRES 1

SENIORS D3D du 12/02/2023

Demande d'évocation du club de FONTENAY TRES en date du 14/02/2023 sur la qualification et la participation du joueur JENNET Sofiane susceptible d'être suspendu à la date du match

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de COMBS a fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur JENNET Sofiane a été sanctionné de 6 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le 23/05/2022

Considérant que le joueur JENNET Sofiane a été sanctionné de 1 match ferme de toute fonction officielle avec date d'effet le 20/06/2022

Considérant qu'entre le 23/05/2022 (date d'effet de la 1^{ère} sanction) et le 12/02/2023 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors de COMBS 2 a disputé les rencontres officielles suivantes :

05/06/2022, COMBS 2 – FONTENAY TRES 1 en Championnat Senior D3

02/10/2022, COMBS 2 – ROISSY 2 en Championnat Senior D3

23/10/2022, PRESLES VAL YERRES 1 – COMBS 2 en Coupe Comite Senior

13/11/2022, BRIE FC 2 – COMBS 2 en Championnat Senior D3

20/11/2022, FCCN1 – COMBS 2 en Coupe Comite Senior

27/11/2022, COMBS 2 – LESIGNY 2 en Championnat Senior D3

04/12/2022, BUSSY 2 – COMBS 2 en Championnat Senior D3

11/12/2022, COMBS 2 – ALLIANCE 77 1 en Championnat Senior D3

08/01/2023, FONTENAY TRES 1 – COMBS 2 en Championnat Senior D3

15/01/2023, JOUY YVRON 1 – COMBS 2 en Championnat Senior D3

22/01/2023, COMBS 2 – SAVIGNY 2 en Championnat Senior D3

29/01/2023, COMBS 2 – TRILPORT 2 en Coupe Comite Senior

05/02/2023, ROISSY 2 – COMBS 2 en Championnat Senior D3

Considérant que le joueur supra a participé à l'ensemble de ces rencontres, ne purgeant donc pas ses 7 matchs de suspension,

Considérant que la 1^{ère} rencontre non homologuée est la rencontre du 15/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe COMBS 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de JOUY YVRON (3 points ; 4 buts) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 15/01/2023 libère le joueur supra d'un match de sa suspension,

Considérant que la rencontre suivante non homologuée est la rencontre du 22/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe COMBS 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de SAVIGNY 2 (3 points ; 2 buts) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 22/01/2023 libère le joueur supra d'un 2^{ème} match de sa suspension,

Considérant que la rencontre du 29/01/2023 est homologuée (15 jours pour la Coupe)

Considérant que la rencontre suivante non homologuée est la rencontre du 05/02/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe COMBS 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de ROISSY 2 (3 points ; 1 but) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 05/02/2023 libère le joueur supra d'un 3^{ème} match de sa suspension,

La Commission donne match perdu à l'équipe COMBS 2 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de FONTENAY TRESIGNY 1 (3 points ; 3 buts) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 12/02/2023 libère le joueur supra d'un 4^{ème} match de sa suspension,

Par ces motifs dit la demande d'évocation de FONTENAY TRESIGNY fondée

De plus la Commission inflige au joueur supra 4 matchs de suspension à compter du 27/02/2023 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de COMBS : 43,50 € + (4x45€) pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de FONTENAY TRESIGNY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24584791

LIEUSAIN 2 – NANGIS 1

SENIORS D3F du 12/02/2023

Courriel du club de NANGIS en date du 13/02/2023 concernant l'identité de l'arbitre assistant de LIEUSAIN au motif qu'il n'a pas le même nom que sur la licence.

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport concernant l'arbitre assistant qui a remplacé celui initialement prévu sur la FMI.

Match 24618592

LOGNES 21 – ENT COLLEGIEN CROISSY 22

+45ANS Groupe D du 5/03/2023

Courriel du club de COLLEGIEN CROISSY en date du 10/02/2023 demandant l'application de l'art 20.3 des RSG :

20.3 - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus.

Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire.

La décision revient à la Commission compétente.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 11/12/2022 et 29/01/2023 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 05/03/2023 aura lieu sur le terrain de CROISSY BEAUBOURG

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24611630

ENT VFF/LAGNY 1 – DAMMARTIN 1

U14 D2A du 11/02/2023

Réserves du club de ENT VFF/LAGNY sur la qualification et la participation de plus de 1 joueur muté hors période inscrit sur la feuille de match

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant après vérification que figurent, sur la feuille de match en référence :
MELCHIOR Nolhan, date d'enregistrement le 17/08/2022, muté HP
DADOUN Enzo, date d'enregistrement le 11/09/2022, muté HP
Considérant que l'équipe de DAMMARTIN a fait participer 2 joueurs mutés hors période
Par ces motifs dit les réserves fondées

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de DAMMARTIN 1 et en attribue le gain à l'équipe de ENT VFF/LAGNY 1 (3 points ; 1 but)

RSG District Art 7.5

Débit DAMMARTIN : 43,50€

Crédit ENT VFF/LAGNY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

Match 24616931

BREUILLOISE 5 – SERVON 6

CDM D1 du 19/02/2023

Réserves du club de BREUILLOISE sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de SERVON au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 5 de SERVON ne disputait pas de rencontre le 19/02/2023,

Considérant que le dernier match de SERVON 5 a eu lieu le 12/02/2023 et l'a opposé à POLICE HS NANTERRE 5 en Championnat CDM R1

Considérant que le joueur ZERBIB Thomas, présent sur la feuille de match en référence a participé à la rencontre du 12/02/2023

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SERVON 6 pour avoir fait participer 1 joueur ayant évolué en équipe supérieure lors du dernier match officiel et en attribue le gain à l'équipe de BREUILLOISE 5 (3 points ; 3 buts)

RSG District Art 7.9

Débit SERVON : 43,50€

Crédit BREUILLOISE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24611884

GOELLYCOMPANS MITRY 11 – DAMMARTIN 12

VETERANS D2A du 19/02/2023

Réserves du club de GOELLYCOMPANS MITRY sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de DAMMARTIN au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 11 de DAMMARTIN ne disputait pas de rencontre le 19/02/2023,

Considérant que le dernier match de DAMMARTIN 11 a eu lieu le 12/02/2023 et l'a opposé à CHAMPS 11 en Championnat VET D1

Considérant après vérification, qu'aucun joueur sur la feuille de match en référence n'a participé à la rencontre du 12/02/2023

Par ces motifs
Dit les réserves de GOELLYCOMPANS MITRY non fondées
Résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Art 7.9
Débit **GOELLYCOMPANS MITRY** : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24609702
AVON 1 – FONTAINEBLEAU 2
U16 D2C du 19/02/2023

Réserves du club d'AVON sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe du RCPF
La Commission, après étude des pièces versées au dossier
Dit la réserve d'AVON non recevable car insuffisamment motivée
Résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Art 30.5
Débit AVON : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25253896
PRESLES VAL YERRES 1 – SERVON 3
SENIORS D4B du 19/02/2023

Réserves du club de PRESLES VAL YERRES sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de SERVON au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe 1 de SERVON ne disputait pas de rencontre le 19/02/2023,
Considérant que le dernier match de SERVON 1 a eu lieu le 12/02/2023 et l'a opposé à PONTAULT PORT 1 en Championnat SENIOR D2
Considérant que l'équipe 2 de SERVON ne disputait pas de rencontre le 19/02/2023,
Considérant que le dernier match de SERVON 2 a eu lieu le 12/02/2023 et l'a opposé à DAMMARIE CITY 1 en Championnat SENIOR D3
Considérant après vérification, qu'aucun joueur sur la feuille de match en référence n'a participé aux rencontres du 12/02/2023

Par ces motifs
Dit les réserves de PRESLES VAL YERRES non fondées
Résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Art 7.9
Débit PRESLES VAL YERRES : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MITRY MORY – LIEUSAIN
U12 du 11/02/2023

Réclamation du club de MITRY MORY concernant l'équipe U12-1 de LIEUSAIN qui ne jouerait que la Coupe et pas le Criterium.
La Commission, après étude des pièces versées au dossier
Dit la réclamation de MITRY MORY non recevable car hors délai
RSG District Art 30.12

TOURNOIS

CS MEAUX

Futsal U10 du 26 février

Validé

VILLENOY

Tournois U6/U7 et U12/U13 du 22 avril 2023

Refusé, revoir les temps de jeu



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 21 février 2023

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : Ms. Jean-Marie GENTILS

Présents : Mme Monique MACHO, Jean-Marie RENAUD Jean-Yves VISSUZAINÉ- M. Jean-Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place en **Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

FESTIFOOT La commission demande aux clubs organisateurs de bien préciser les clubs présents

La Commission réclame **pour la 1^{ère} fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 18/02/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25415370 - DAMMARTIN CS 2 – CHELLES 4 (Poule F)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 11/02/2023

- Match 25386445 – LOGNES 21 – PONTAUTL COM. UMS 21 (Poule A)
- Match 25387754 - EMERAINVILLE 21 – NOISIEL FA 21 (Poule C)
- Match 25387794 - EMERAINVILLE 22 - NOISIEL FA 22 (Poule CC)
- Match 25387916 - DAMMARTIN CS 21 – CHELLES 21 (Poule E)
- Match 25387966 - DAMMARTIN CS 22 – CHELLES 22 (Poule EE)
- Match 25388007 - PAYS CRECOIS 21 – CHAMPS S/MARNE 21 (Poule F)
- Match 25388056 - PAYS CRECOIS 22 – CHAMPS S/MARNE 22 (Poule FF)
- Match 25388008 - MEAUX ACADEMY 21 – ST PATHUS OISSERY 21 (Poule F)
- Match 25388058 - MEAUX ACADEMY 22 – ST PATHUS OISSERY 22 (Poule FF)
- Match 25388097 - MITRY MORY 21 – BRIE EST 21 (Poule G)
- Match 25388176 - MITRY MORY 22 – BRIE EST 22 (Poule GG)
- Match 25388099 - THORIGNY 21 – VAL DE France 21 (Poule G)
- Match 25388180 - THORIGNY 22 – VAL DE France 22 (Poule GGQ)

FESTIFOOT U8/U9 du 11/02/2023

Secteurs 1 à 4

- A BRIE NORD
- A VILLEPARISIS
- A COUNTRY F.
- A LOGNES
- A NOISIEL FA
- A FERRIERES
- A EMERAINVILLE
- A CHAMPS FC
- A COSMO
- A QUINCY
- A FERTE S/JOUARRE

Secteurs 5 à 8

- A PONTHIERRY
- A NANDY
- A VAL DE L' YERRES

FESTIFOOT U6/U7 du 11/02/2023

Secteurs 1 à 4

- A DAMMARTIN
- A MITRY MORY
- A THORIGNY
- A AS CHAMPS
- A VAL D'EUROPE
- A TORCY

Secteurs 5 à 8

- A MORMANT

La Commission réclame **pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U15 à 8 du 11/02/2023

- Match N° 25391717 – SERVON 5 – MOUSSY NEUF 5

CRITERIUM + 55 ANS du 12/02/2023

- Match N° 25021528 - HERICY VULAINES SAM. 31 – AVONNAISE 31 (Poule E)

FUTSAL D2

- Match N° 25060041 – SENGOL 77 3 – ESPOIRS MELUNAIS 2 du 12/02/2023

CRITERIUM U11 ESPOIR du 04/02/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25415192 - MAGNY LE HONGRE 11 – CHELLES 12 (Poule A)
- Match 25415222 – MAGNY LE HONGRE 12 – CHELLES 13 (Poule B)
- Match 25415223 - VAIRES 12 – MEAUX ACADEMY 13 (Poule B)
- Match 25415298 - CHANGIS 1 – CHELLES 2 (Poule D)
- Match 25415371 – NANTEUIL LES MEAUX 2 – ESBLY 1 (Poule F)
- Match 25415520 - MAGNY LE HONGRE 1 – PONTAULT COMB. PORT. 1 (Poule I)
- Match 25415555 - MAGNY LE HONGRE 2 – PONTAULT COMB. PORT. 2 (Poule J)
- Match 25415689 - NOISIEL FA 12 – LOGNES 12 (Poule N)
- Match 25415718 - THORIGNY 2 – LE PIN VILLEVAUDE 1 (Poule O)
- Match 25415820 - PLAINE DE France 2 – BRIE FC 2 (Poule R)
- Match 25415940 - BUCCEENNE 1 – JOUARRE 1 (Poule U)
- Match 25416152 - BUCCEENNE 11 – JOUARRE 1 (Poule W)

Secteurs 5 à 8

- Match 25416223 - BRIARD SC 3 – GRETZ TOURNAN 3 (Poule BB)
- Match 25416253 - FONTENAY TRESIGNY 1 – LIEUSAINT 1 (Poule CC)
- Match 25416313 - ENT. LESIGNY-ROISSY 3 – CHEVRY COSSIGNY 1 (Poule EE)
- Match 25416568 - CHAMPENOIS MV 1 – GRANDE PAROISSE 1 (Poule MM)
- Match 25416814 - CHAMPENOIS MV 11 – HERICY VULAINES 11 (Poule UU)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 04/02/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25417163 - NANTEUIL LES MEAUX 1 – BRIE FC 1 (Poule A)
- Match 25417225 - NANTEUIL LES MEAUX 2 – AFPO 1 (Poule B)
- Match 25417304 - DAMMARTIN CS 12 – CFCO 1 (Poule C)
- Match 25417434 - LAGNY MESSAGERS 1 – CHAMPS FC 1 (Poule E)
- Match 25417493 - CHELLES 12 – COUNTRY 11 (Poule F)
- Match 25417494 - LAGNY MESSAGERS 11 – US TPVMF 13 (Poule F)
- Match 25417495 - MAGNY 11 – LE PIN VILLEVAUDE 11 (Poule F)
- Match 25417590 - CHELLES 13 – ANNET 11 (Poule G)
- Match 25417594 - MAGNY 12 – MITRY MORY 12 (Poule G)
- Match 25417690 - MAGNY 13 – LAGNY MESSAGERS 12 (Poule H)

Secteurs 5 à 8

- Match 25417194 - VAL DE L'YERRES 2 – BOMBONNAISE 2 (Poule AA)
- Match 25417269 - VAL DE L'YERRES 3 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 (Poule BB)
- Match 25417334 - VAL DE L'YERRES 1 – BOMBONNAISE 1 (Poule CC)
- Match 25417395 - GRETZ TOURNAN 1 – ENT. LESIGNY/ROISSY 2 (Poule DD)
- Match 25417523 - GATINAIS VAL DE LOING 1 – HERICY VULAINES 1 (Poule FF)
- Match 25417630 - BRAYTOIS-MONTOIS 1 – VARENNES 1 (Poule GG)
- Match 25417742 - BRAYTOIS-MONTOIS 2 – VARENNES 2 (Poule HH)
- Match 25421728 - SENART MOISSY 13 – SAVIGNY LE TEMPLE 13 (Poule LL)
- Match 25421821 - SENART MOISSY 14 – SAVIGNY LE TEMPLE 14 (Poule MM)
- Match 25421823 - PONTAULT IMS 13 – MELUN 14 (Poule MM)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 04/02/2023

- Match 25294454 – COMBS LA VILLE 1 – LIEUSAIN 1 (Poule A)
- Match 25294511 - MAGNY LE HONGRE 1 – COURTRY 1 (Poule B)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 04/02/2023

- Match 25387653 – MONTEREAU ASA 21 – DAMMARTIN LES LYS 21 (Poule B)
- Match 25387655 - VAUX ROCHETTE 21 – SENART MOISSY 21 (Poule B)
- Match 25387700 - VAUX ROCHETTE 22 – SENART MOISSY 22 (Poule BB)
- Match 25387821 - AVONNAISE 21 – BRIARD SC 21 (Poule D)
- Match 25387822 - MORMANT 21 – MORET VENEUX 21 (Poule D)
- Match 25388094 - BRIE EST 21 – BUSSY 21 (Poule G)
- Match 25388170 - BRIE EST 22 – BUSSY 22 (Poule GG)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 04/02/2023

- Match 25386989 – VAIRES 11 – CHAMPS 1 (Poule E)
- Match 25386991 - NOISIEL FA 11 – CLAYE SOUILLY 11 (Poule E)
- Match 25387064 - NANTEUIL LES MEAUX 11 – ST PATHUS OISSERU 11

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 04/02/2023

- Match 25387194 – SENART MOISSY 1 – ROISSY 1 (Poule B)
- Match 25387287 - TORCY 1 – BUSSY 1 (Poule E)
- Match 25387135 - NOISIEL FA 1 – EMERAINVILLE 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 04/02/2023

- Match 25387375 – NOISIEL FA 11 – CLAYE SOUILLY 12 (Poule C)
- Match 25387404 - PONTAULT UMS 12 – SAVIGNY LE TEMPLE 12 (Poule D)
- Match 25387439 - AVONNAISE 11 – EMERAINVILLE 11 (Poule E)
- Match 25388856 - DAMMARTIN 11 – BUSSY ST GEORGES 12 (Poule F)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 04/02/2023

- Match 25393729 – DAMMARTIN CS 1 – NOISIEL FA 1 (Poule A)
- Match 25293782 - SAVIGNY LE TEMPLE 1 – THORIGNY 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 04/02/2023

- Match 25390252 – VILLEPARISIS 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule A)
- Match 25390313 - VILLEPARISIS 2 – VILLEPARISIS 3 (Poule C)
- Match 25390314 - DAMMARTIN CS 1 – FFA 77 1 (Poule C)

CRITERIUM FEMININS U9 à 5 du 04/02/2023

- Match 25394263 – LOGNES 11 – FFA 77 11

FESTIFOOT U8/U9 du 04/02/2023

Secteurs 1 à 4

- A DAMMARTIN
- A VAL DE France
- A CHAMPS AS
- A VAL D'EUROPE
- A NOISIEL FA
- A MAGNY
- A ST THIBAULT
- A PAYS CRECOIS

Secteurs 5 à 8

- A VARENNES
- A FONTENAY TRESIGNY

FESTIFOOT U6/U7 du 04/02/2023

Secteurs 1 à 4

- A NANTEUIL

- A ANNET
- A CS COUNTRY ACADEMIE
- A LE PIN
- A THORIGNY
- A PETIT MORIN

Secteurs 5 à 8

- A SAVIGNY
- A LE CHATELET
- A MOISSY
- A LIEUSAINT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 0 but) :

CRITERIUM FEMININS U18 à 8 du 04/02/2023

- Match N° 25394346 – TORCY 2 – PONTIERRY 1 (Poule A)

CRITERIUM FEMININS U15 à 8 du 04/02/2023

- Match N° 25621306 - QUINCY VOISINS 1 – CLAYE SOUILLY 1 (Poule B)
- Match N° 25621277 - SENART MOISSY 3 – PONTIERRY 1 (Poule C)

CRITERIUM + 55 ANS du 05/02/2023

- Match N° 25021341 - LES MELDIX 31 – GRETZ TOURNAN 31 (Poule C)

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 28/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25415484 - DAMMARTIN CS 13 – PONTAULT COMB. PORT. 12 (Poule H)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 28/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25417571 - MITRY MORY 12 – ANNET 11 (Poule G)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 28/01/2023

- Match 25294486 - MAGNY LE HONGRE 1 – ANNET 1 (Poule B)

-

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 25/01/2023

- Match 25386935 - SAVIGNY LE TEMPLE 11 – PONTAULT COM. UMS 11 (Poule C)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 28/01/2023

- Match 25293704 - CHELLES 1 – DAMMARTIN CS 1 (Poule A)
- Match 25293759 - LOGNES 1 – THORIGNY 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U13 à 8 du 28/01/2023

- Match 25390666 - VARENNES 1 – SAVIGNY/NANDY/CESSON (Poule D)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 28/01/2023

- Match 25390305 - MITRY MORY FOOTBALL 1 – FFA 77 1 (Poule C)
- Match 25390333 - COMBS LA VILLE 1 – VARENNES 1 (Poule D)

ERRATUM du PV du 07.02.2023

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 14/01/2023

- **Match 25390327** - COMBS LA VILLE 1 – NANDY 2 (poule D)

Reprise du dossier

Lecture du courriel en date du 21/02/2023 du club de COMBS LA VILLE

Pris note

La commission annule l'amende

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.

[Week-end du 25 et 26 Février 2023](#)

Match N° 25386671 – DAMMARIE LES LYS 11 – MELUN 11 – CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule A du 22/02/2023

Lecture du courrier du club de MELUN FC demandant de disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 22/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match N° 25299522 – BOISSISE PRINGY 1 – US TPVMF 1 – SENIORS D1 FEMININES du 25/02/2023

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US demandant de disputer la rencontre à 16H00 au lieu du 17H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 17 et 18 Mars 2023](#)

Match N° 25394318 – NANGIS 1 – FLEURY 91 FC 3 – CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule B du 18/03/2023

Lecture du courrier du club de NANGIS demandant de disputer la rencontre à 15H00 au lieu du 17H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 15 et 16 avril 2023](#)

Match N° 25416148 – JOUARRE AS 11 – MOUROUX 11 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule WW du 15/04/2023

Lecture du courrier du club de JOUARRE AS demandant de disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 15/04/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 28 et 29 mai 2023](#)

Match N°25021373 – TRILPORT 31 – PAYS CRECOIS 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule C du 12/02/2023

Lecture du courrier du club de PAYS CRECOIS demandant de disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

MATCHS REMIS SANS DATE

SENIORS D1 FEMININES

- VARENNES 1 – MELUN 1
- VARENNES 1 – BOISSISE PRINGY 1
- BOISSISE PRINGY 1 – VAUX ROCHETTE 2

La date limite de jeu pour les rencontres ci-dessus **est le 15/05/2023**. Considérant que les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

FUTSAL D1

- ET. FUTSAL C. MELUN 2 – LIEUSAIN 1
- CHAMPS A. FUTSAL 2 – CHESSY ACADEMY 1
- CHAMPS FUTSAL 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 1
- L E M 1 – LIEUSAIN 1

La date limite de jeu pour la rencontre ci-dessus **est le 30/04/2023**. Considérant que la rencontre n'est pas planifiée, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification de la rencontre.

TIRAGES COUPES

- CRITERIUM FEMININS U15 à 8 (8èmes de finales) le 11/03/2023
- COUPE 77 SENIORS FEMININES le 18/03/2023
- CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8 (1/4 de finale) le 11/03/2023
- CRITERIUM FEMININS U18 à 8 (1/4 de finale) le 11/03/2023

Les rencontres suivantes doivent se jouer en semaine avec l'accord écrit des 2 clubs au plus tard le 27/04/2023

COUPE 77 SENIORS FEMININES

- Match N° 25746230 - MELUN 1 – TORCY 1
- Match N° 25746231 – VAUX ROCHETTE 2 – TRILPORT 1
- Match N° 25746233 – ROISSY EN BRIE 1 – QUINCY VOISINS 1
- Match N° 25746234 – MITRY MORY 1 – SENART MOISSY 1

Prochaine réunion SUR CONVOCATION



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 février 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présent : Francis BERNAVILLE - Claude ADAM- Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*FMI

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24585009	19/02/2023	SENIORS D2A	CHAMPS 1	LE PIN VILLEVAUDE 1
24584681	19/02/2023	SENIORS D2E	BOIS LE ROI 1	MORET VENEUX SAB 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Neant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25284252	05/02/2023	U16 D3D	SAVIGNY 3	SERVON/CHEVRY 1
Score transmis par le club de Servon/Chevry : 2 -9				
<i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant SAVIGNY et d'en attribuer le gain (3 points ; 9 buts) du match au club visiteur SERVON/CHEVRY</i>				

PROBLEME FMI

Match 24609604 Lognes 1 – Briard SC 2 U16 D2B du 29/01/2023

Courriel du club de LOGNES informant la Commission d'un problème concernant l'utilisation de la FMI,

Considérant, les échanges de courriel entre les 2 clubs,

Considérant que le club de Lognes indique que le score est de 2 à 2, et le club de Briard mentionne que le score est de 1 à 1

Par ces motifs, la Commission demande aux 2 clubs de nous transmettre pour sa prochaine réunion, les renseignements listés ci-dessous :

- Listes des joueurs de 2 équipes, arbitres assistant et délégués, dirigeants
- Si sanctions disciplinaires avec les noms des personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI
- Si présence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

Reprise de dossier,

La Commission demande une 2^{ème} fois aux 2 clubs de nous transmettre pour sa prochaine réunion, les renseignements listés ci-dessus :

Match 24618518 Trilport 21 – Ferte S/J 21 +45 ans Gr. C du 05/02/2023

Score transmis par le club de Trilport : 0-0

Courriel du club de TRILPORT informant la Commission d'un problème concernant l'utilisation de la FMI,

Considérant que le club de TRILPORT a transmis l'information suivante :

- Score de la rencontre 0 – 0

Considérant que le club de FERTE S/J a transmis les informations suivantes :

- Score de la rencontre : 0 – 0
- Listes des joueurs de 2 équipes, arbitres assistant et délégués, dirigeants
- Pas de sanction disciplinaire
- Si présence de blessés sur la FMI
- Absence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

En complément, la Commission demande au club de TRILPORT nous transmettre pour sa prochaine réunion, les renseignements listés ci-dessous :

- Si sanction disciplinaire indiquée les personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI
- Si présence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

Match 24609270 Courtry 1 – Meaux CS Academy 2 U18 D2A du 12/02/2023

Courriel du club de Courtry informant la Commission d'un problème concernant l'utilisation de la FMI,

Considérant que le club de Courtry a transmis les informations suivantes :

- Score de la rencontre 0 – 4 pour MEAUX CS ACADEMY
- Absence de réserve avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

En complément, la Commission demande au club de COURTRY nous transmettre pour sa prochaine réunion, les renseignements listés ci-dessous :

- Listes des joueurs de 2 équipes, arbitres assistant et délégués, dirigeants
- Si sanctions disciplinaires avec les noms des personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI

En complément, la Commission demande au club de MEAUX CS ACADEMY nous transmettre pour sa prochaine réunion, les renseignements listés ci-dessous :

- Score de la rencontre
- Si sanction disciplinaire indiquée les personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI
- Si présence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

Match 25283938 St Mard 1 – Chelles 2 U16 D3A du 19/02/2023

Considérant que la FMI n'a pas été clôturé la semaine suivant la rencontre,
Considérant que la FMI a pu être transmise sans clôture de cette dernière,
Considérant qu'il a fallu une intervention administrative pour clôturer la FMI et donc la générer,

Considérant qu'aucun renseignement n'apparaît, à savoir le score de la rencontre ou les raisons du non déroulement de la rencontre

Par ces motifs, la Commission demande aux 2 clubs de nous transmettre leurs observations pour sa prochaine réunion,

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends du 7 janvier au 12 février 2023 :

La Commission rappelle que chaque club doit envoyer un rapport concernant la non-utilisation de la F.M.I.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Ci-dessous liste des matchs n'ayant pas utilisé la FMI depuis début 2023

Week end des 07 et 08 janvier 2023			
07/01/2023	U14 D3B	Emerainville 1 - Brie Est Fc 1	FM papier reçue

07/01/2023	U14 D4B	Coulommiers 1 - Buccenne As 1	FM papier reçue
07/01/2023	U14 D4C	Noisiel Foot Academ 1 - Fontenay Tresigny 1	Match perdu
08/01/2023	Seniors D3D	Lesigny U.S.C. 2 - Jouy Yvron Es 1	FM papier reçue
08/01/2023	U18 D2B	Torcy Val Maubuee 3 - Bussy 2	FM papier reçue
08/01/2023	U18 D2C	Montereau 2 - Nandy F.C. 1	FM papier reçue
08/01/2023	Vétérans D2A	Ferrieres 11 - Villenoy 11	FM papier reçue

Week end des 14 et 15 janvier 2023

14/01/2023	U14 D4A	Chelles 2 - Brie Nord Et.S. 1	Match perdu
14/01/2023	U14 D4C	Noisiel Foot Academ 1 - St Thibault Fc 2	Match perdu
15/01/2023	Seniors D3F	Lieusaint Foot As 2 - Ponthierry Us 1	FM papier reçue
15/01/2023	Seniors D2B	Servon Fc 1 - Mormant F.C. 1	FM papier reçue
15/01/2023	U18 D2B	Bussy 2 - Val De France 1	Match perdu
15/01/2023	U16 D2C	Dammarie Fc 1 - Combs C.A. 1	FM papier reçue
15/01/2023	C.D.M. D1	Servon Fc 6 - St Thibault Fc 5	FM papier reçue
15/01/2023	+45 Ans G	Ent. Savigny Cesson 21 - Boissise Pringy Us 21	FM papier reçue
15/01/2023	U16 D3E	Avon 2 - Ponthierry Us 1	FM papier reçue

Week end des 21 et 22 janvier 2023

21/01/2023	U18 D2B	Torcy Val Maubuee 3 - Pays Crecois 1	FM papier reçue
21/01/2023	U14 D3C	Nangis Es 1 - Briard S.C. 2	FM papier reçue
21/01/2023	U14 D4B	Nanteuil 1 - Esbly 1	FM papier reçue
22/01/2023	U16 D2C	Fontainebleau Rc 2 - Bagneaux Nem. E. 1	FM papier reçue
22/01/2023	Vétérans D4C	Servon Fc 11 - Braytois C.S. 11	FM papier reçue

Week end des 28 et 29 janvier 2023

28/01/2023	Coupe 77 U14	Melun Fc 2 - Pontault Ums 1	FM papier reçue
28/01/2023	Coupe Comite U14	Emerainville 1 - Meaux Academy Cs 3	FM papier reçue
29/01/2023	U16 D2B	Lognes 1 - Briard SC 1	PB FMI
29/01/2023	U16 D3D	Gretz Tournan 2 - Ozoir 2	FM papier reçue
29/01/2023	Coupe Comite Veterans	Combs C.A. 12 - Courtry 11	FM papier reçue

Week end des 04 et 05 février 2023

04/02/2023	U14 D4B	Nanteuil 1 - Buccenne As 1	FM papier reçue "
04/02/2023	U14 D4C	Gretz Tournan 2 - Val De L'Yerres 1	FM papier reçue

04/02/2023	U14 D4D	Bois Le Roi F.C. 1 - C.P.S.P 1	FM papier reçue
05/02/2023	Seniors D3D	Pontault Ums 2 - Jouy Yvron Es 1	FM papier reçue
05/02/2023	Seniors D3D	Lesigny U.S.C. 2 - Bussy 2	FM papier reçue
05/02/2023	U18 D1	Bussy 1 - Briard S.C. 1	FM papier reçue
05/02/2023	U18 D2B	Longueville 1 - Bussy 2	FM papier reçue
05/02/2023	U16 D2C	Moret-Veneux Sab. Fc 1 - Bagneaux Nem. E. 1	FM papier reçue
05/02/2023	Vétérans D1	Brie Est Fc 11 - Senart Moissy 12	FM papier reçue
05/02/2023	+45 Ans C	Trilport Usf 21 - Ferte S/J 21	PB FMI
05/02/2023	+45 Ans F	Avonnaise Us 21 - Bagneaux Nemours E 21	FM papier reçue
05/02/2023	Seniors D4B	Mormant F.C. 2 - Verneuil Etang Usm 1	FM papier reçue
05/02/2023	U16 D3D	Savigny Fc 3 - Ent. Servon/Chevry 1	Match perdu

Week end des 11 et 12 février 2023

11/02/2023	U14 D4A	St Pathus 2 - Quincy 2	FM papier reçue
12/02/2023	Seniors D3D	Combs C.A. 2 - Fontenay Tresigny 1	FM papier reçue
12/02/2023	U18 D1	Cesson Vsd Es 1 - Bussy 1	FM papier reçue
12/02/2023	U18 D2A	Dammartin Cs 1 - Claye Souilly 2	FM papier reçue
12/02/2023	U18 D2A	Courtry 1 – Meaux Academy CS 2	PB FMI
12/02/2023	Vétérans D2B	Pontault Ums 11 - Ozoir 12	FM papier reçue
12/02/2023	C.D.M. D2B	Ent. Csov / Verneuil 5 - Presles En Brie Rc 5	FM papier reçue

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

PLAGE HORAIRES SAMEDI APRES MIDI :

13h30 / 17h30

DIMANCHE APRES MIDI U16-U18 :

12h00 / 17h00

DIMANCHE APRES MIDI SENIORS

13h00 / 17h30

DIMANCHE MATIN

09h00 / 11h15

PONTHIERRY US (500483)

U16 (1) D3E

16H00 au lieu de

Parc Des Sports G.Tettamanti 1

Accordé

	12H00	à ST FARGEAU PONTIERRY	
Applicable à compter du 27/02/2023 Merci au club de PONTIERRY de prévenir ses adversaires pour ses prochaines rencontres			

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

MATCH REMIS SANS DATE

COUPE

Coupe Comité Seniors

1/4 de Finale :

Courtry 1 – Trilport 1 – **Match sans date (date limite de jeu le 07/05/2023)**

Coupe 77 U18

1/8^E de Finale :

Claye Souilly 2 – St Thibault FC 1 – **Match sans date (date limite de jeu le 09/04/2023)**

Coupe Comité U14

1/8^E de Finale :

Ent.ESPB USPBO 1 – Changis 1 – **Match sans date (date limite de jeu le 08/04/2023)**

Gatinais 1 – Pontault UMS 3 – **Match sans date (date limite de jeu le 08/04/2023)**

Week-end du 25 et 26 février 2023

Match 25469069 Chelles 2 – Bois le Roi 1 U18 Coupe Comité du 26/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 12H30

En attente accord du club de **BOIS LE ROI**

Match 24617787 Annet 11 – Dammartin 12 Champ Vétérans D2A du 26/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 02/04/2023 au lieu du 26/02/2023

Demande refusée par la Commission (Terrain déjà occupé le 02/04/2023)

Week-end du 04 et 05 mars 2023

Match 25671045 Avonnaise 21 – Collégien Croissy 21 Coupe 77 +45ans du 05/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club d'**AVONNAISE** pour disputer la rencontre le 23/04/2023 au lieu du 05/03/2023

Demande refusée par la Commission (Terrain déjà occupé le 23/04/2023)

Match 24611616 Meaux Academy 2 – Saint Mard 1 Champ U14 D2A du 04/03/2023

~~Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ACADEMY** pour disputer la rencontre le 18/02/2023 au lieu du 04/03/2023~~

~~En attente accord de **SAINT MARD**~~

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MEAUX ACADEMY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h45

En attente accord de **SAINT MARD**

Match 25283847 Chelles 2 – St Mard 1 Champ U16 D3A du 05/03/2023

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16h00

En attente accord de SAINT MARD

Match 25148370 Chelles 2 – Lagny Messagers 1 Champ U18 D3A du 05/03/2023

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 16h00

En attente accord de LAGNY MESSAGERS

Match 24618481 Brie Morins 21 – Changis 21 +45 ANS Gr.C du 05/03/2023

Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

Accord de **CHANGIS**

La Commission, après vérifications des calendriers des 2 équipes, décide de reporter la rencontre au 23/04/2023

Match 25670980 Emerainville 1 – Val d'Europe 2 Coupe Comité U14 du 04/03/2023

Après réception d'un arrêté de fermeture des installations de la Commune d'Emerainville jusqu'au 5 mars inclus.

Considérant qu'il s'agit d'une rencontre de Coupe.

La Commission informe qu'à défaut d'un terrain de repli fourni par le club d'Emerainville, l'article 6 du règlement coupe sera appliqué

Match 25670712 Dammarie FC 1 - Chelles 1 U18 Coupe 77 du 05/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 12H30

En attente accord du club de CHELLES

Match 25670791 Ent Plaine/Claye 3 – Pays Crecois 1 U18 Coupe Comité du 05/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **PAYS CRECOIS** pour disputer la rencontre :

Le 15/03,22/03,29/03,05/04,12/04 à 19h00 au lieu du 05/03/2023 à 12h30 ou le 07/05/2023 au lieu du 05/03/2023

En attente accord du club de ENT.PLAINE/CLAYE

[Week-end du 11 et 12 mars 2023](#)

Match 24584944 Bussy 1- Avon 1 Championnat Seniors D1 du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H00 au lieu du 12/03/2023 à 15H00

Demande refusée par le club de AVON

Match 24584724 Vaux Rochette 1 – Montereau 2 Champ Seniors D3E du 12/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 23/04/2023 au lieu du 12/03/2023

Refusé par le club VAUX ROCHETTE

Match 24609385 Torcy VM 3 –St Thibault 1 Champ U18 D2B du 12/03/2023

Demande de modification d'horaire de date et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H15 sur les installations de ST THIBAUT au lieu du 12/03/2023 à 13h00 sur le stade Roger Couderc à Torcy

Le match retour aura lieu sur les installations de Torcy

Accord des deux clubs et de la Commission

Match 24619320 Presles 5 – St Thibault FC 6 Championnat CDM D2B du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de ST THIBAULT FC pour trouver une nouvelle date de jeu,

La Commission, sans propositions et accords reçu au plus tard le 02/02/2023,

Décide de reporté la rencontre au 05/03/2023

Match 25283925 Courtry Academie 1 – Villenoy 1 Championnat U16 D3A du 12/03/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre sur les installations de **VILLENOY** au lieu du Stade P.Graaf de **COURTRY**

Accord de **VILLENOY**

La rencontre aller prévue le 26/02/2023 aura lieu sur les Installations de **COURTRY ACADEMIE**

Considérant le courriel du club de Villenoy, indiquant que seule la rencontre du 12/03/2023 était concernée par la demande d'inversion

Considérant le courriel du club de Courtry Academie, indiquant qu'il est favorable pour l'inversion Aller-Retour,

Par conséquent, le premier accord ne tenant plus, retour à la situation initiale à savoir :

Le 26/02/2023 Villenoy 1 – Courtry Academie à 13h00.à Villenoy

Le 12/03/2023 Courtry - Academie - Villenoy 1 à 14h00 à Courtry.

La Commission accuse réception des accords des 2 clubs,

Match 24619186 Othis 5 –Mitry Ourcq Port 5 Champ CDM D2A du 12/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PORTUGAIS OURCQ MITRY** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 au lieu du 12/03/2023

Demande refusée par le club d'OTHIS

Week-end du 18 et 19 mars 2023

Match 25254067 Courtry Academie 2 – Bois le Roi 2 Champ. SEN. D4C du 19/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 17h00

En attente accord de **BOIS LE ROI**

Match 25283902 Mitry Goellycompans 3- Brie FC 1 Championnat U16 D3A du 19/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MITRY** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 19/03/2023

Demande refusée par le club de BRIE FC

Match 25284445 Dammarie FC 2 – Champenois 1 Champ. U16 D3F du 19/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 19/03/2023

En attente accord du club de **CHAMPENOIS**

Week-end du 25 et 26 mars 2023

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

Match 24608918 Dammarie 1- Meaux Academy 1 Champ U18 D1 du 26/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE LES LYS** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **MEAUX ACADEMY**

Match 24609729 Dammarie 1- Vaux Rochette 1 U16 D2 C du 26/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE LES LYS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **VAUX ROCHETTE**

Match 25253943 Turcs Montereau 1 – Guignes 1 Seniors D4B du 26/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TURC MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de **GUIGNES**

Match 25283904 Chelles 2 – Villenoy 1 U16 D3A du 26/03/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VILLENOY** pour disputer la rencontre à 13H00 ou 14H00 au lieu de 16h00

En attente accord du club de **CHELLES**

[Week-end du 01 et 02 avril 2023](#)

Match 25283873 Courtry Academie 1 – Ent Plaine/Claye 3 Champ. U16 D3A du 02/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 14h00

Considérant que le terrain est occupé à 12h00 par une autre rencontre

Demande refusée par la Commission

Match 24611734 Fontainebleau 2- Ponthierry 1- Championnat U14 D2B du 01/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 08/04/2023 au lieu du 01/04/2023

En attente accord de **PONTHIERRY**

[Week-end du 08 et 09 avril 2023](#)

Match 24584688 Varennes 1-Moret Veneux Sab 2 Champ. SEN. D3E du 09/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET VENEUX SABLONS** pour disputer la rencontre le 02/04/2023 au lieu du 09/04/2023

En attente accord de **VARENNES**

Match 24617065 Pays de Bières 11 – Le Pin 11 Champ. Vétérans D1 du 09/04/2023

Demande d'inversion de match via FOOTCLUBS du club de **LE PIN VILLEVAUDE** pour disputer la rencontre au stade Roger Briançon LE PIN

En attente accord de **PAYS DE BIERES**

Match 25671037 Gatinais VL 11- Longueville 11 Coupe 77 Vétérans du 09/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 02/04/2023 au lieu du 09/04/2023

Demande refusée par le club de LONGUEVILLE

[Week-end du 15 et 16 avril 2023](#)

Match 25254081 Courtry Academie 2 – CPSP 2 Champ. SEN. D4C du 16/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 à 16h00 au lieu du 16/04/2023 à 17h00

En attente accord de **CPSP**

Considérant que l'équipe de Courtry Academie 2 a déjà un match pour en retard à cette date (21/05/2023)

Demande refusée par la Commission

Match 25148560 Olympique du Loing 1 – Val de l'Yerres 1 Champ. U18 D3B du 16/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club d'OLYMPIQUE DU LOING pour disputer la rencontre le 14/05/2023 au lieu du 16/04/2023
En attente accord de VAL DE L'YERRES

[Week-end du 27 et 28 mai 2023](#)

Match 24585349 Boissise Pringy 1 – Ol. Loing 1 Champ. SEN. D2C du 28/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre à 18h00 au lieu de 15H00

Demande refusée par le club de OL. LOING

Match 24584684 Bray 1 - Moret-Veneux 2 Champ. SEN. D3E du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MORET-VENEUX pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de FC BRAY

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MORET-VENEUX pour disputer la rencontre le 23/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de FC BRAY

Nouvelle Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MORET-VENEUX pour disputer la rencontre le 23/04/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de FC BRAY

Match 25253969 Courtry Academie 1 – Turc Montereau 1 Champ. SEN. D4B du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

Demande refusée par le club de TURC MONTEREAU

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

Match 24618013 Dammarie FC 11 - Moret-Veneux 11 Champ. VET. D2C du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MORET-VENEUX pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de DAMMARIE FC

Match 24630118 Boissise Pringy 12 – Bois le Roi 12 Champ. VET. D4C du 28/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

En attente accord de BOIS LE ROI

Match 24609749 Fontainebleau 2 - Moret-Veneux 2 Champ. U16 D2Cdu 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MORET-VENEUX pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de FONTAINEBLEAU

[Week-end du 03 et 04 juin 2023](#)

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 24617152 Othis CO 11 – Le Pin Villevaude 11 Veterans D1 du 04/06/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES VERBAL du lundi 06 février 2023

Commission restreinte

TERRAINS VISITES :

LESIGNY NNI 77249-01-03

Visites périodiques du 30.01.2023 Commissaires : Ms CHAUVIER & VAN HEESVELDE

PV à transmettre à la Ligue de Paris

Proposition de classement Niveau T5

TERRAIN A VISITER :

DORMELLES : 77161-01-01 :

Transmettre un courrier à la Mairie avec copie au club, avisant de la visite de Mrs VAN HEESVELDE et CHAUVIER le lundi 27 février 2023 à 10H00.

Courriel reçu :

ORGENOY : Courrier demandant le changement d'adresse du stade suite à la création d'un nouveau parking : Chemin de la Folie 77310 BOISSISE LE ROI

Prochaine réunion sur convocation



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES VERBAL du mardi 07 février 2023

Président de séance : M. AUTREUX Patrick

Secrétaire de séance : M. MARQUES Julio

Présents M. BERNAVILLE Francis - M LORENZO Joseph

TERRAINS VISITES

USSY SUR MARNE Stade Dominique OFFROY NNI 774 78 01 01

Visite périodique du 23.01.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et Julio MARQUES

PV à transmettre Ligue de Paris

Proposition de classement Niveau T6

TORCY L'ARCHE GUEDON Stade Municipal NNI 774 68 04 01

Visite périodique du 30.01.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et Julio MARQUES

PV à transmettre à la commune et au club

Proposition de classement Niveau T6 Stabilisé

ROISSY- EN- BRIE Stade Paul BESSOUARD NNI 773 90 01 03

Visite périodique du 31.01.2023 commissaires Ms Julio MARQUES et Francis BERNAVILLE

PV à transmettre à la commune et au club

Proposition de classement Niveau T6 Stabilisé

ROISSY- EN- BRIE Stade Paul BESSOUARD NNI 773 90 01 04

Visite périodique du 31.01.2023 commissaires Ms Julio MARQUES et Francis BERNAVILLE

PV à transmettre à la commune et au club

Proposition de classement Niveau Foot à 8 Stabilisé

ESBLY Stade MUNICIPAL 1 NNI 771 71 01 01

Visite périodique du 03.02.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et BERNAVILLE Francis

PV à transmettre à la Ligue de Paris

Proposition de classement Niveau T5

ESBLY Stade MUNICIPAL 2 NNI 771 71 01 02

Visite périodique du 03.02.2023 commissaires Ms AUTREUX Patrick et BERNAVILLE Francis

PV à transmettre à la commune et au club

Proposition de classement Niveau T6 Stabilisé

TERRAINS A VISITER

REBAIS STADE MUNICIPAL 2 NNI 773 85 01 02

JOUY- SUR- MORIN Stade Gilbert Chevance NNI 772 40 01 01



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 23 Février 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la seconde et dernière fois avant sanctions, les feuilles de match (résultats et jongleries) suivantes aux clubs ci-dessous :

Challenge IDF U11G du 11/02/2023 :

- Recevant : Nandy 1 / Participants : Montereau 1 – Moissy 2 – Héricy Vulaines Samoreau 1

Challenge 77 U12 du 11/02/2023 :

- Recevant : Emerainville 12 / Participants : Moissy 11 – Gatinais 11 – Villeparisis 12

Festival Foot U13G du 11/02/2023 :

- Recevant : Nandy 1 / Participants : Torcy 21 – Le Mée 1 – Villeparisis 1

Jour de Coupe U10/U11 du 11/02/2023 :

- Recevant : Briard 11 / Participants : Châtelet en Brie 1 – EBNSP 1 – Jouarre 1
- Recevant : Nandy 12 / Participants : AS Champs 12 – Pommeuse 1 – Gatinais 1
- Recevant : Claye-Souilly 2 / Participants : Savigny 2 – Gretz Tournan 13 – Collégien 1
- Recevant : Champs AS 11 / Participants : Nanteuil 1 – Othis 1

Jour de Coupe U12/U13 du 11/02/2023 :

- Recevant : Brie Nord 1 / Participants : Noisiel 1 – Dammartin 12 – Ferté sous Jouarre 1

Challenge IDF U11F du 11/02/2023 :

- Recevant : Combs la Ville / Participants : Villeparisis 2 – Chelles

Festival Foot U13F du 11/02/2023 :

- Recevant : Briard / Participants : Vaux La Rochette – Le Mée – Espoir Féminin
- Recevant : Val de France / Participants : Moissy 1 – Nandy-Savigny-Cesson 2 – AS Champs
- Recevant : Quincy-Voisins / Participants : Gretz-Tournan – Villeparisis 2 – Dammartin 1

Rappel Article 9 des Challenges

*(« La feuille de match correspondante **doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match**, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr*

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre et de jonglerie), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière du District 77) et pourront être éliminées. »)

FORFAITS CHALLENGES DU 11/02/23

CHALLENGE IDF U11F

A ESPOIR FEMININ

Lecture de la Feuille de Match.

L'équipe de SENART MOISSY 2 ne s'est pas présentée

*Forfait non avisé

Amende de 20€ au club de SENART MOISSY (cf : Annexe financière du Football Animation)

FEUILLES DE MATCHS ET DE JONGLERIES - CHALLENGE DES 11/02/2023

CHALLENGE IDF U11

A BUSSY

Lecture de la feuille de match et des feuilles de jonglerie

L'équipe de Villenoy 1 n'a pas rendu la feuille de composition et jonglerie

Amende de 10€ au club de VILLENOY AC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13

A CHELLES

Lecture de la feuille de match et des feuilles de jonglerie

L'équipe de Courtry Football 2 n'a pas rendu la feuille de composition et jonglerie

Amende de 10€ au club de COURTRY FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDE DE RAPPORTS :

CHALLENGE JOUR DE COUPE U12/U13 du 11/02/2023 :

Poule : Y

Club recevant: ES JOUY YVRON

Equipes : Jouy Yvron 1 / Coulommiers 1 / Le Mée 2 (Forfait non avisé) / Jouarre 11

Lecture de la feuille de match. Inscription en observation de la part de Mr HUET Patrick, président du club de Jouy-Yvon, de contestations répétées de la part de Mr ISKOUNEN Amine, éducateur de Coulommiers. Précision sur le fait que Mr ISKOUNEN Amine rentre sur le terrain sans raison et insulte les enfants de son équipe. Contestation formelle des faits par Mr ISKOUNEN Amine, lequel précise que Mr HUET Patrick arbitre les rencontres depuis l'extérieur du terrain

La Commission demande des rapports, pour le 01/03/23, sur les événements ayants eu lieu sur le plateau à :

- Mr FOUCART Grégory, éducateur de Jouarre

RAPPORTS RECUS :

CRITERIUM U11 ESPOIR poule D du 14/01/2023 :

Rencontre n° : 25415282

Rencontre: VAL D'EUROPE FC 2 – VILLEPARISIS USM 2

Lecture du rapport de Mr GAUDIN, commissaire du District de Seine-et-Marne de Football, sur la bonne tenue de la rencontre et sur le bon comportement des acteurs. Présentation à la suite de la rencontre d'une feuille de jonglerie complétée, sans que celle-ci n'ait été effectuée.

La Commission demande des rapports, pour le 21/02/23, sur l'organisation de la rencontre et de la jonglerie à :

- Mr DJIGO Amath, éducateur de Val d'Europe FC
- Mr ALEM Yassine, éducateur de USM Villeparisis

La commission prend connaissance du rapport de Mr ALEM Yassine, en date du 20/02/23, précisant être en accord avec le bon climat, et infirmant le fait de ne pas avoir fait la jonglerie. Cette dernière a, pour Mr ALEM Yassine été effectuée sur le terrain annexe du Stade de l'Hermière, sans possibilité de vue pour Mr GAUDIN.

La Commission regrette le non envoi de rapport de Mr DJIGO Amath et le rappelle aux devoirs de sa charge.

La Commission, après en avoir délibéré, classe le dossier

CHALLENGE 77 U12 du 11/02/2023 :

Poule : C

Club recevant: FC PAYS CRECOIS

Equipes : Pays Créçois 11 / Sénart-Moissy 12 / Gretz-Tournan 11 / Claye-Souilly 11

Lecture des rapports reçus du FC Pays Créçois et de Claye Souilly Sports

La Commission demande des rapports, pour le 21/02/23, sur les évènements ayants eu lieu sur le plateau à :

- Mr BARRY Malick, éducateur de Sénart-Moissy
- Mr DELCOURT Jimmy, éducateur de Gretz-Tournan

La Commission prend connaissance du rapport de Mr DELCOURT Jimmy, en date du 20/02/2023. Mr DELCOURT précisant ne rien avoir vu car sur son match sur l'autre partie du terrain. Précisant avoir compris que le climat s'est détérioré suite à une décision arbitrale. Précisant que le match a été arrêté par l'éducateur de Claye-Souilly

La Commission,

Considérant qu'aucune réserve technique n'a été posée sur l'arrêt suivant l'action de jeu initiale à la détérioration du climat

Considérant que la rencontre s'est arrêtée, sur le score de 1-0 pour Pays créçois, à la demande et à l'initiative de l'éducateur de Claye-Souilly

Dit match perdu par forfait à l'équipe de Claye-Souilly 11 (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Pays Créçois 11 (3 pts, 5 buts).

Dit les équipes de Pays Créçois 11 et Gretz-Tournan 11 qualifiées et les équipes de Claye-Souilly 11 et Sénart-Moissy 12 éliminée

La Commission rappelle Mr BARRY Malick aux devoirs de sa charge

Agenda Technique

FORMATIONS de FEVRIER, MARS et AVRIL 2023 OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	27-28/02/2023	OZOIR	14	8
U11- Module 9-10 ans	27-28/02/2023	MONTRY	COMPLET	
Animatrice Fédérale de Football	25/02/2023	MONTRY	ANNULEE	
U17-U19 – Module 15-18 ans	27-28/02/2023	LE MEE SUR SEINE	COMPLET	
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	01-02/03/2023	MONTRY	10	12
U13 – Module 11-12 ans	2-3/03/2023	MONTRY	COMPLET	
U17-U19 – Module 15-18 ans	13-14/03/2023	MONTRY	COMPLET	
SEN – Module SENIORS	20-21/03/2023	LE MEE S/SEINE	18	4
GARDIEN DE BUT – Module découverte	6-7/04/2023	MONTEREAU	2	20
U15 – Module 13-14 ans	17-18/04/2023	MONTRY	COMPLET	
U13 – Module 11-12 ans	24-25/04/2023	MONTRY	20	2
U13 – Module 11-12 ans	26-27/04/2023	MONTEREAU	11	11
U11 – Module 7-8 ans	26-27/04/2023	MONTRY	COMPLET	
U6-U7 – Module 5-6 ans	27-28/04/2023	MONTEREAU	8	14
CERTIFICATION 1	29/04/2023	MONTRY	COMPLETES	
CERTIFICATION 2	29/04/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 3	29/04/2023	MONTRY		

Les formations de MAI seront ouvertes en Mars

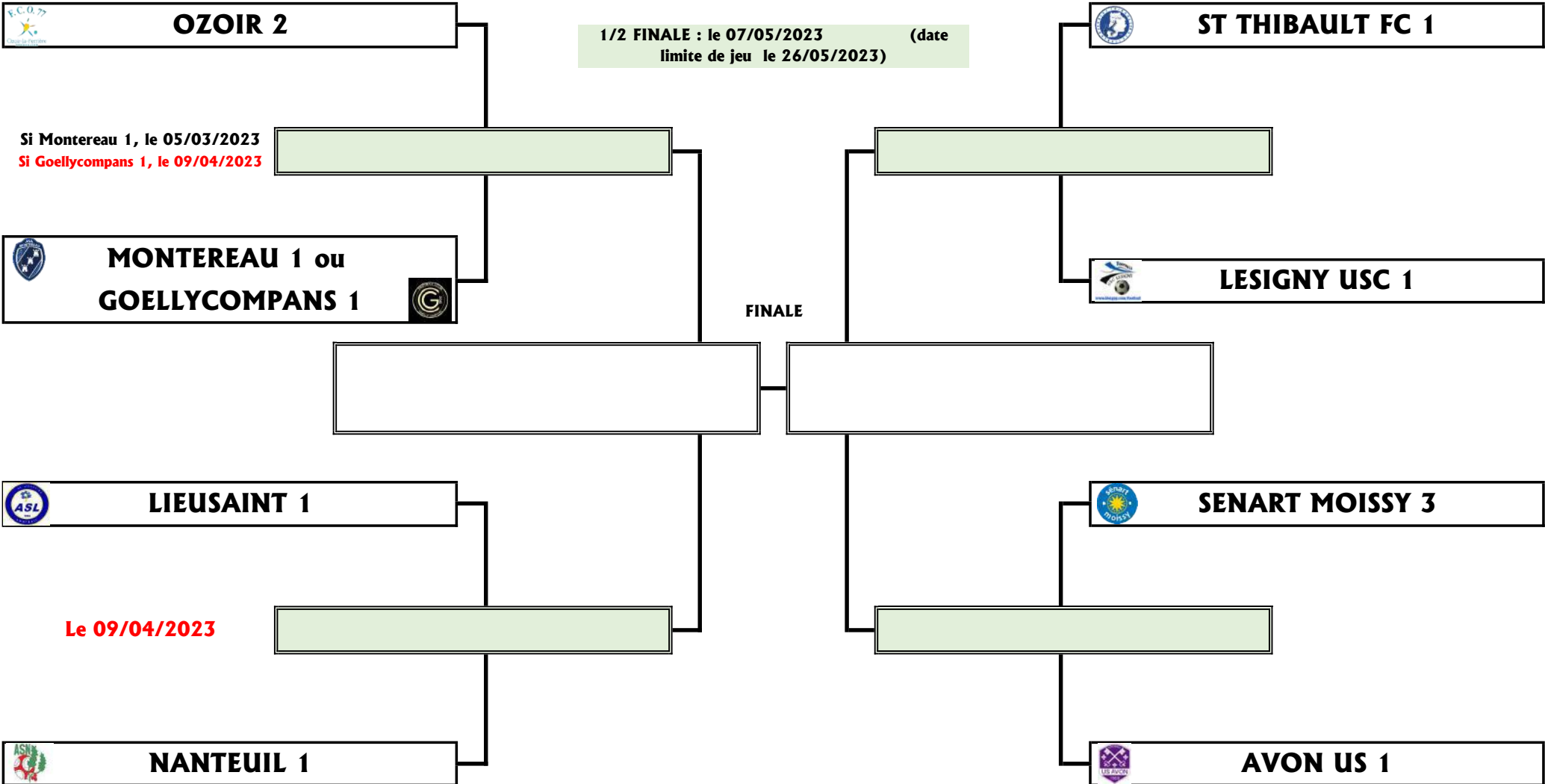
Les certifications de JUIN seront ouvertes en
AVRIL



COUPE 77 SENIORS 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

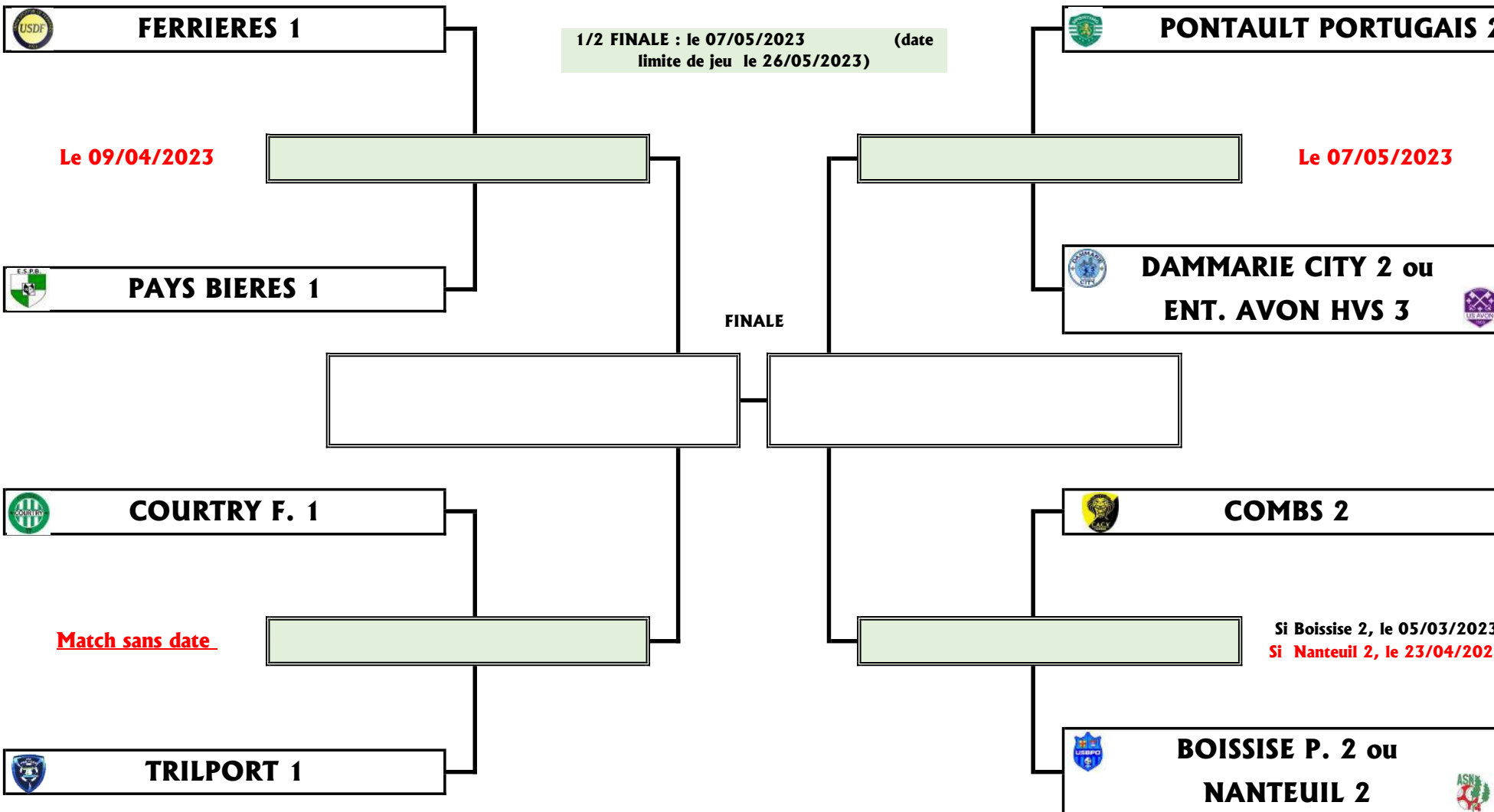
1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)





COUPE COMITE SENIORS 2022/2023

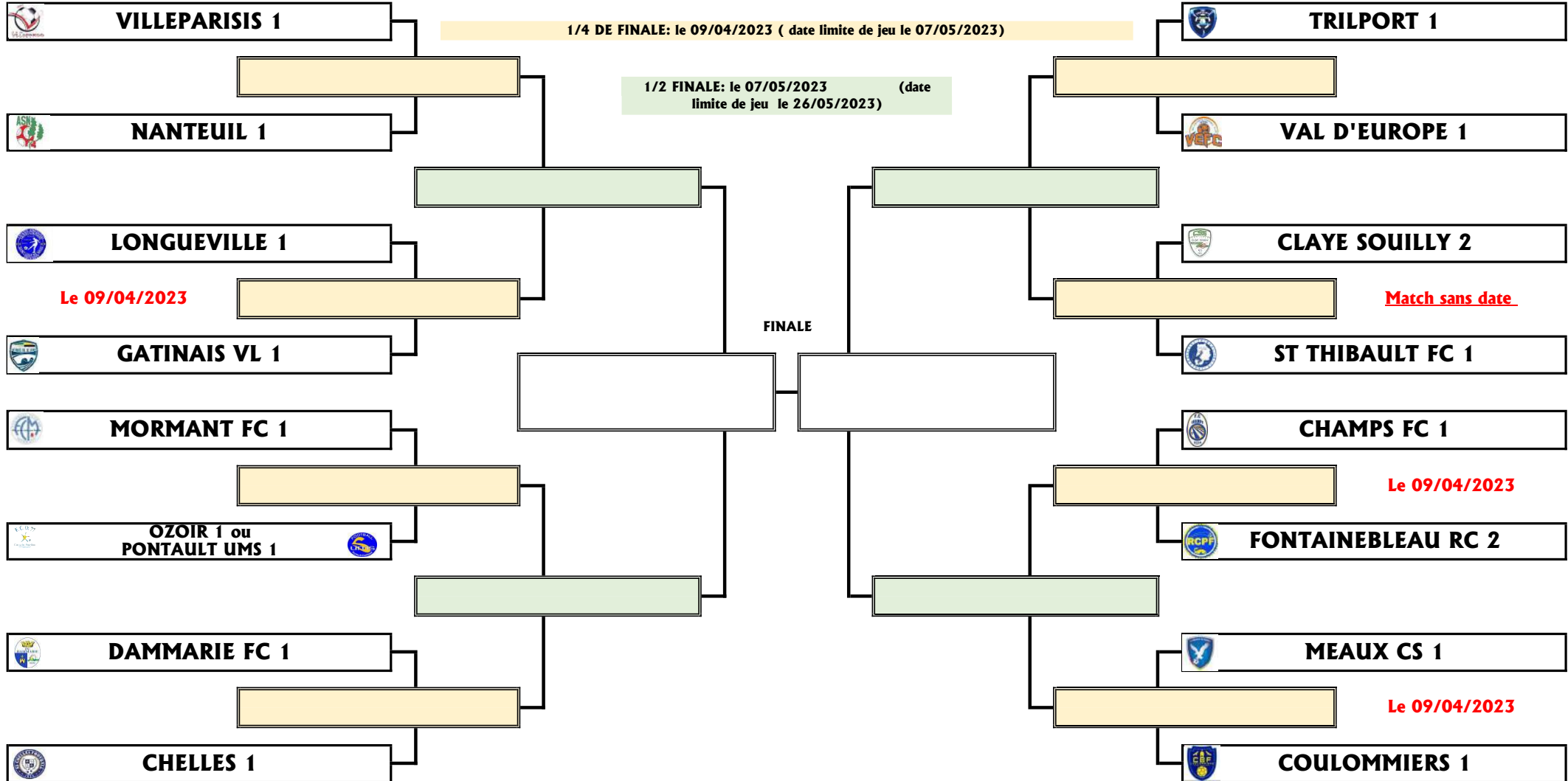
1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)





COUPE 77 U18 2022/2023

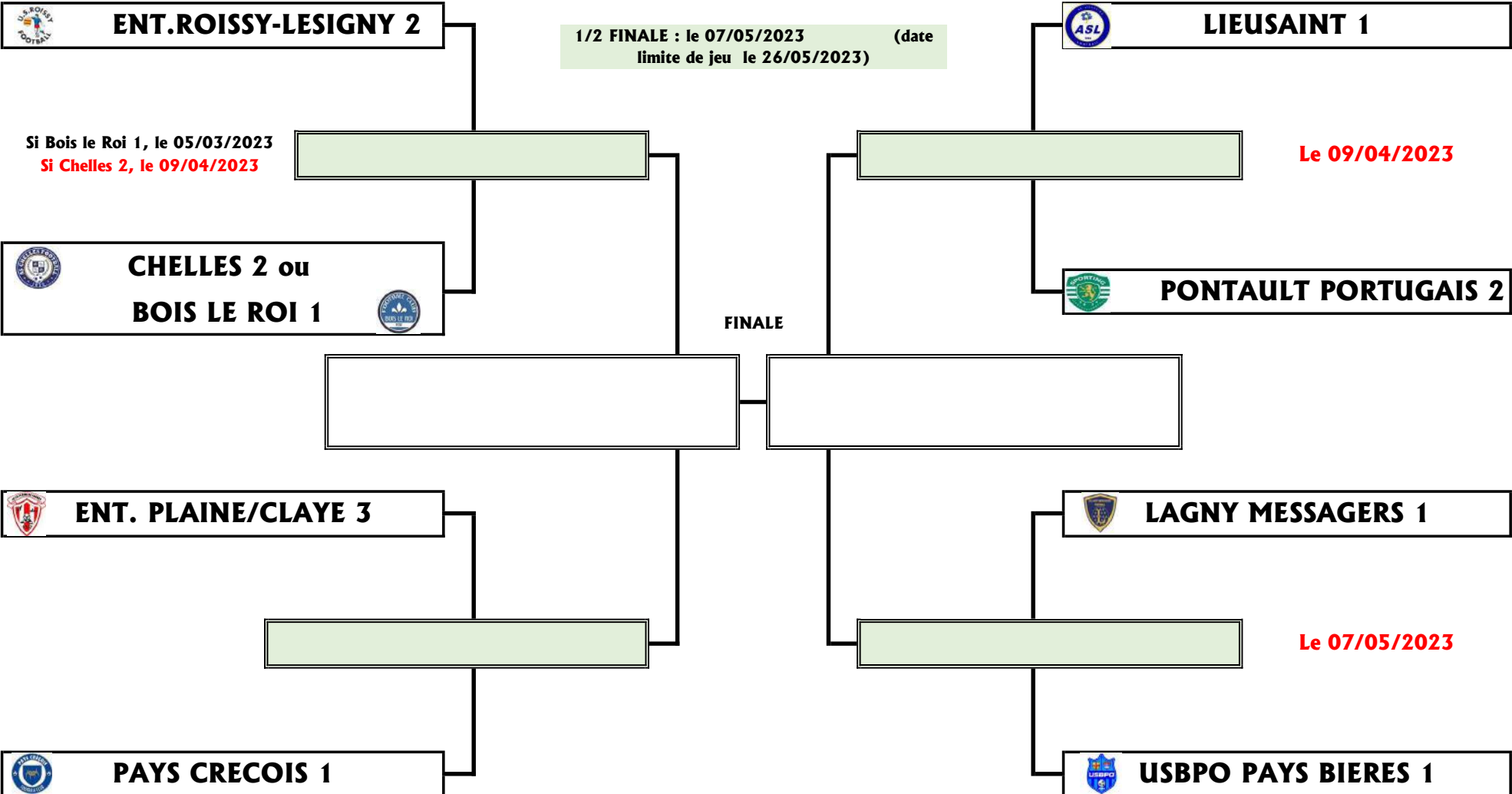
1/8E DE FINALE: le 05/03/2023 (date limite de jeu le 09/04/2023)





COUPE COMITE U18 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)



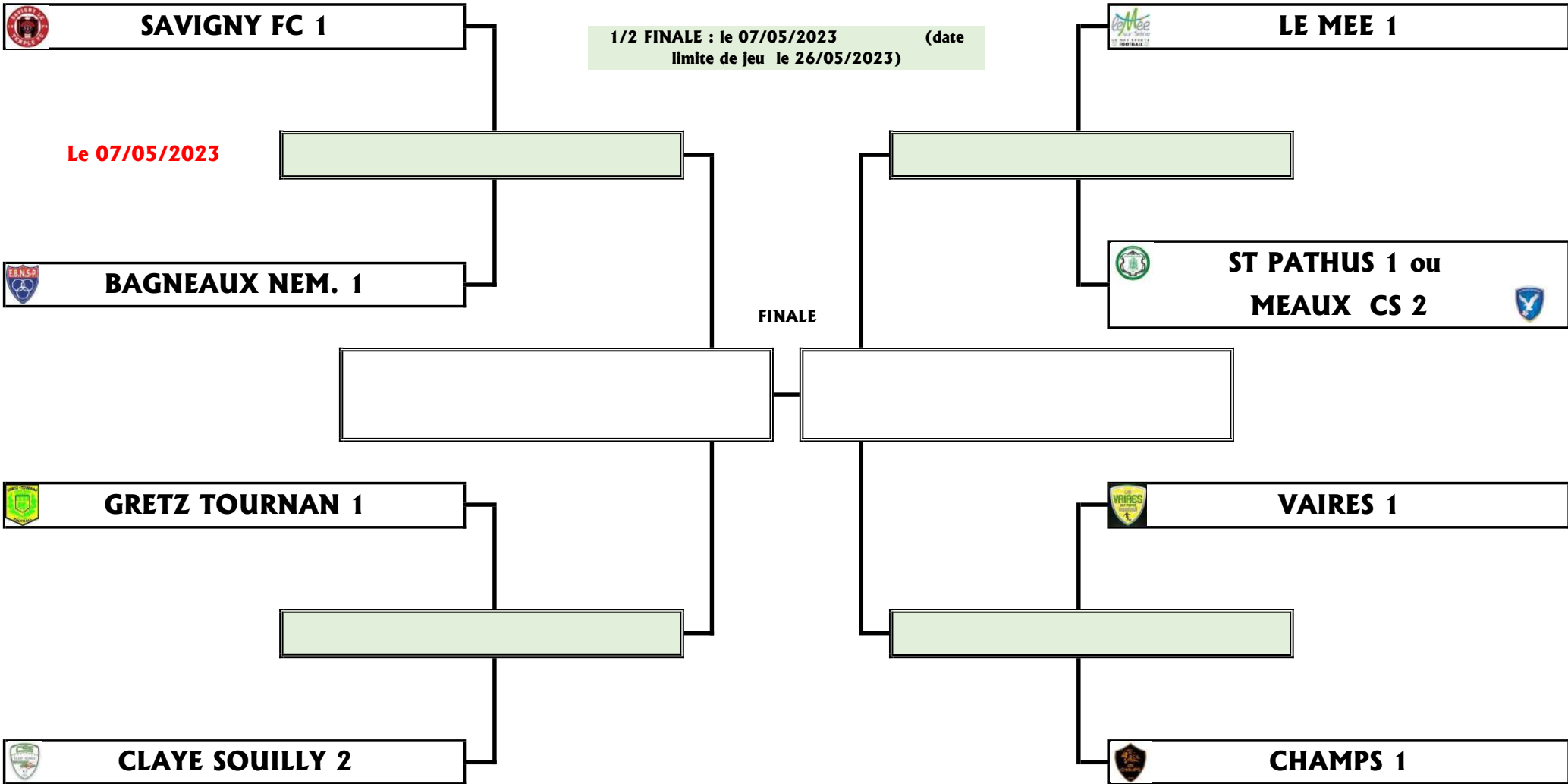


COUPE 77 U16 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

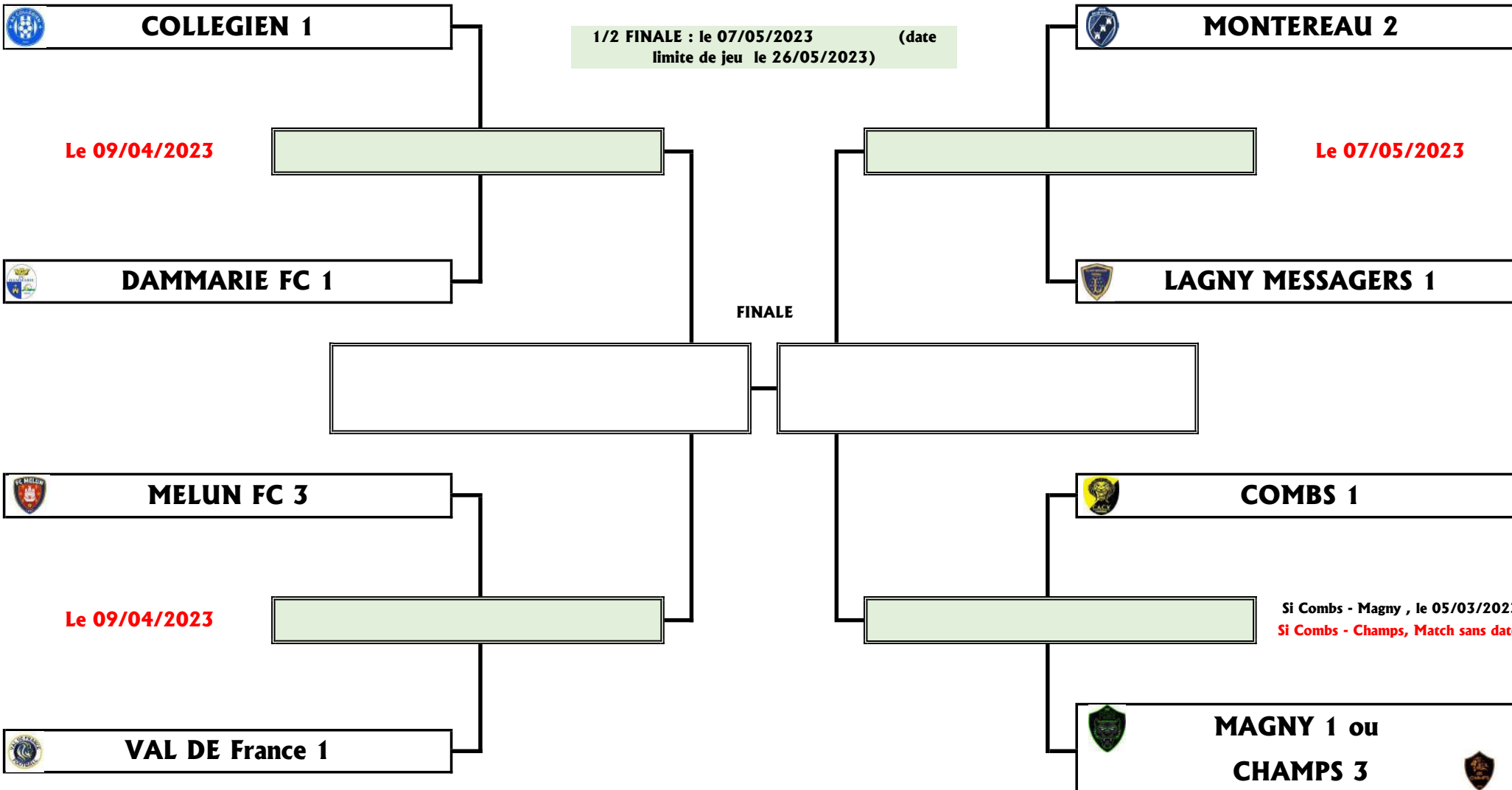
Le 07/05/2023





COUPE COMITE U16 2022/2023

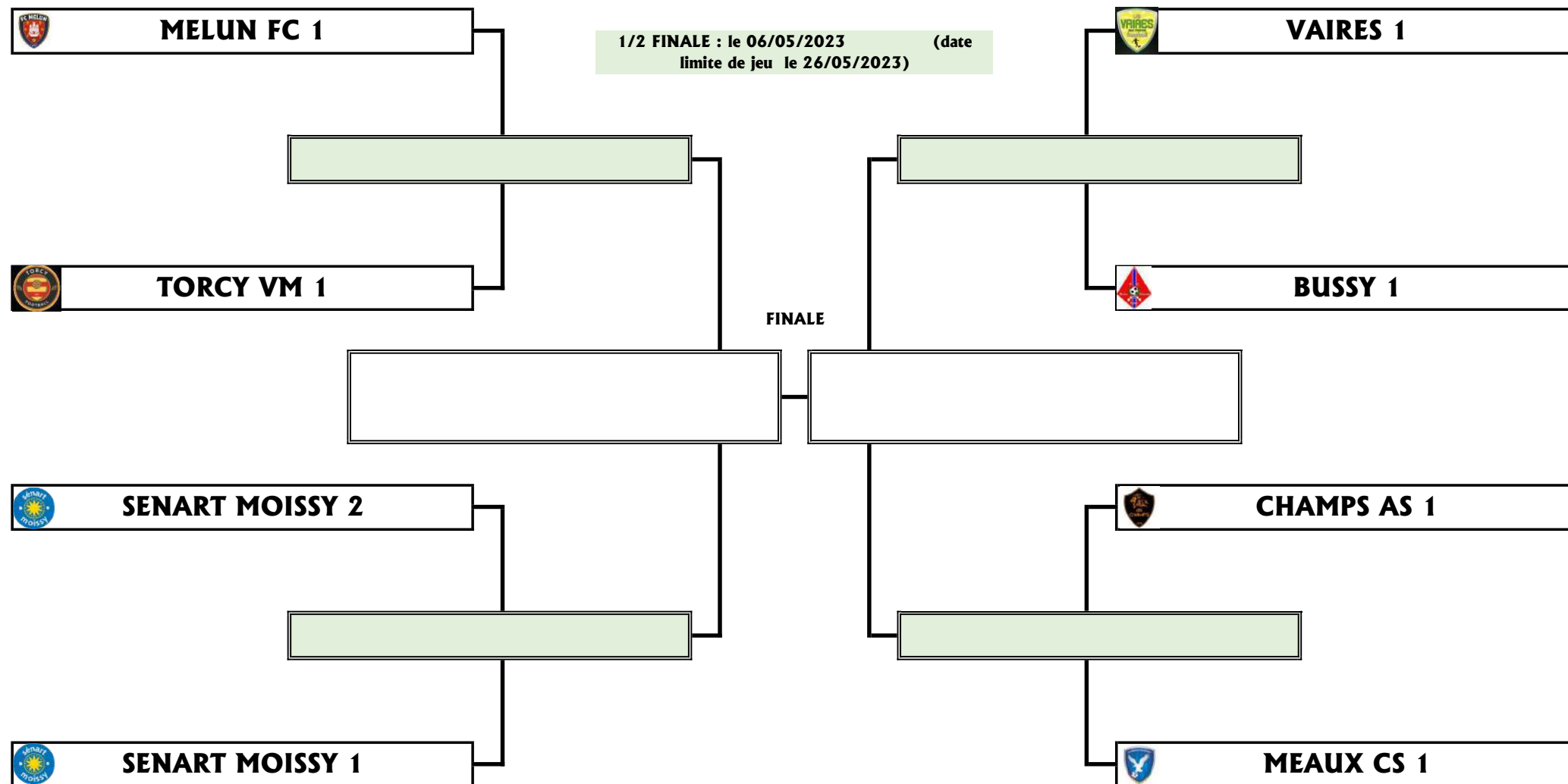
1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)





COUPE SEINE ET MARNE U14 2022/2023

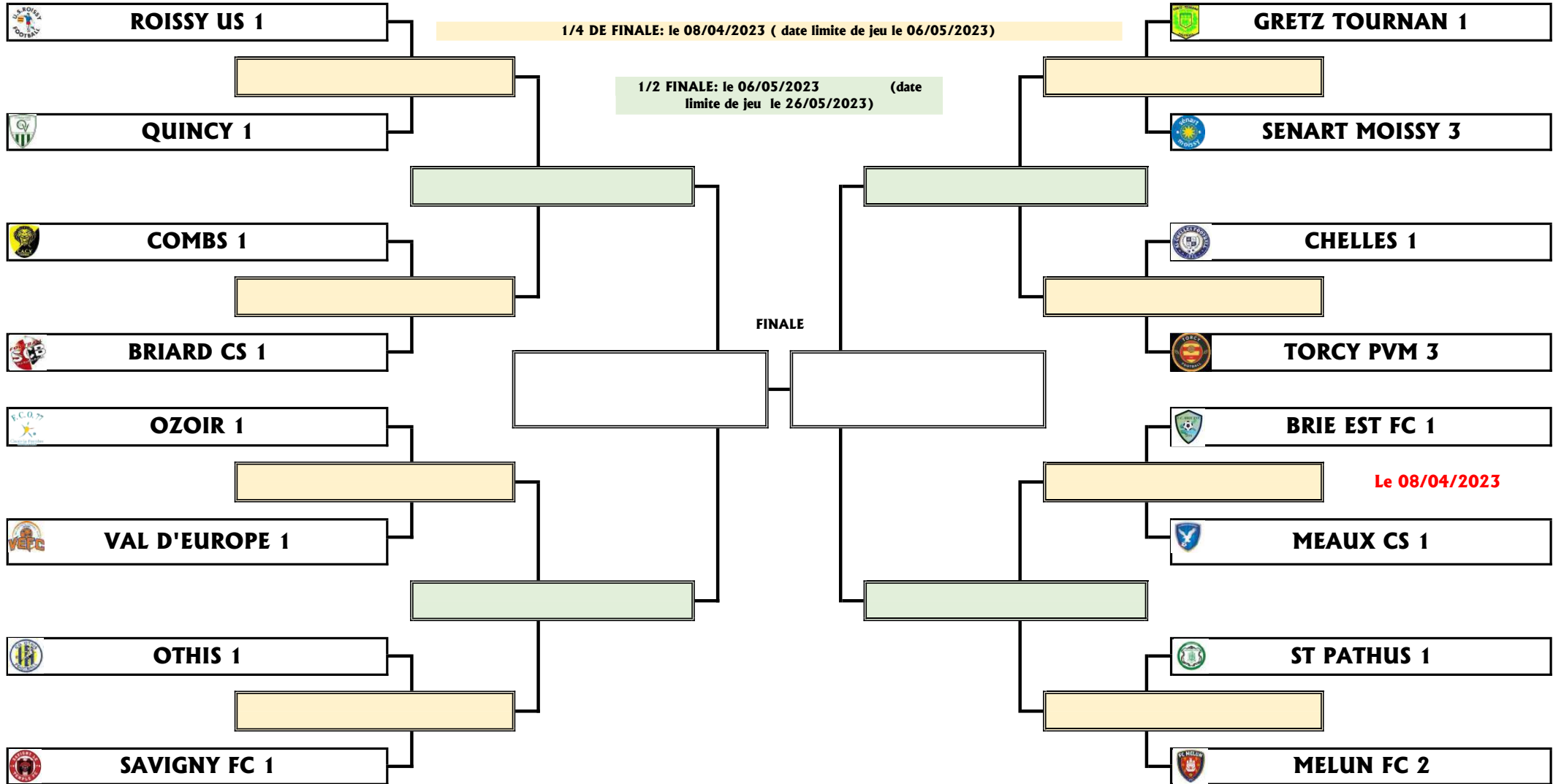
1/4 DE FINALE : le 04/03/2023 (date limite de jeu le 06/05/2023)





COUPE 77 U14 2022/2023

1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 (date limite de jeu le 08/04/2023)





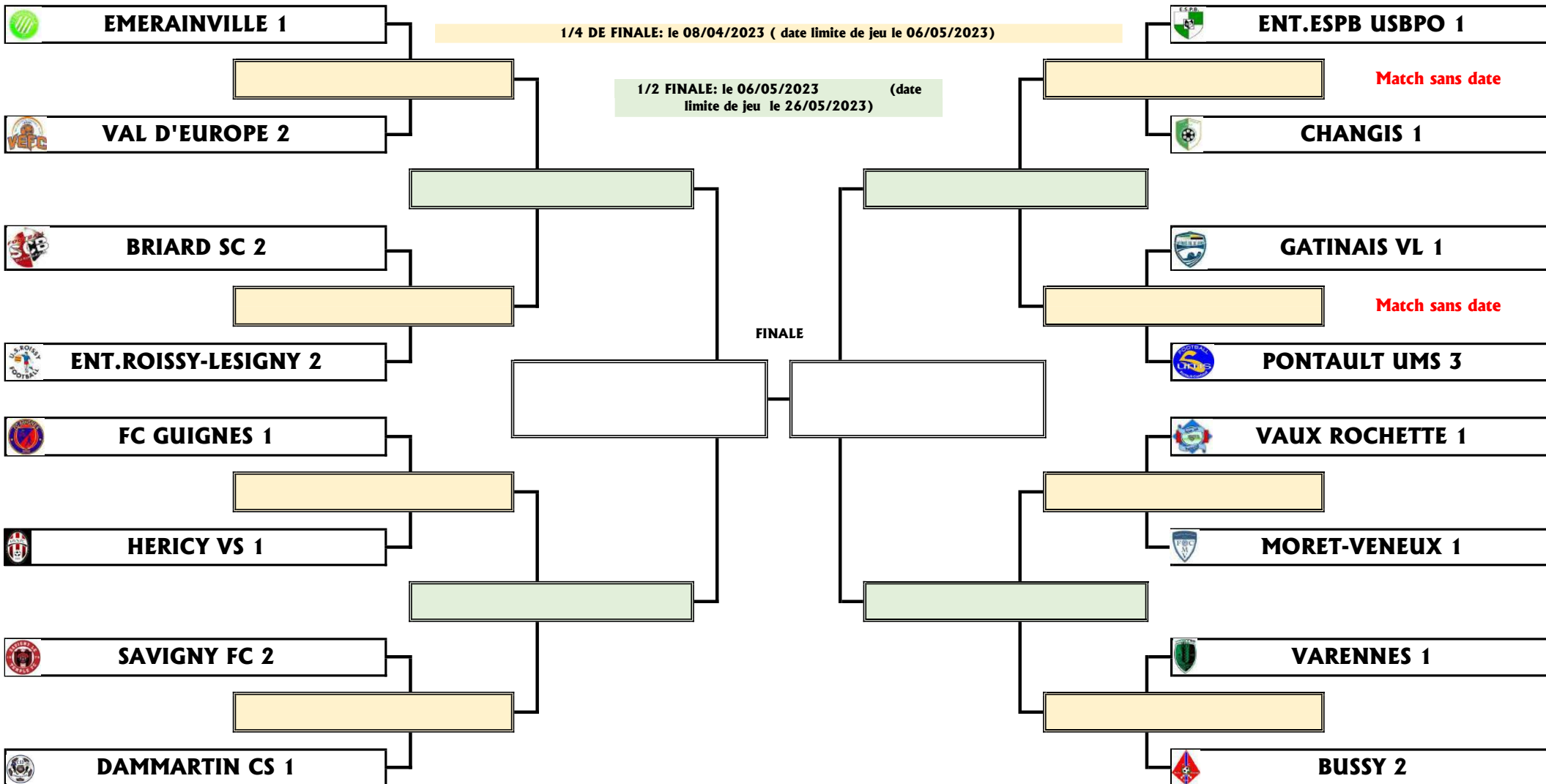
COUPE COMITE U14 2022/2023

1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 (date limite de jeu le 08/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 08/04/2023 (date limite de jeu le 06/05/2023)

1/2 FINALE: le 06/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

FINALE

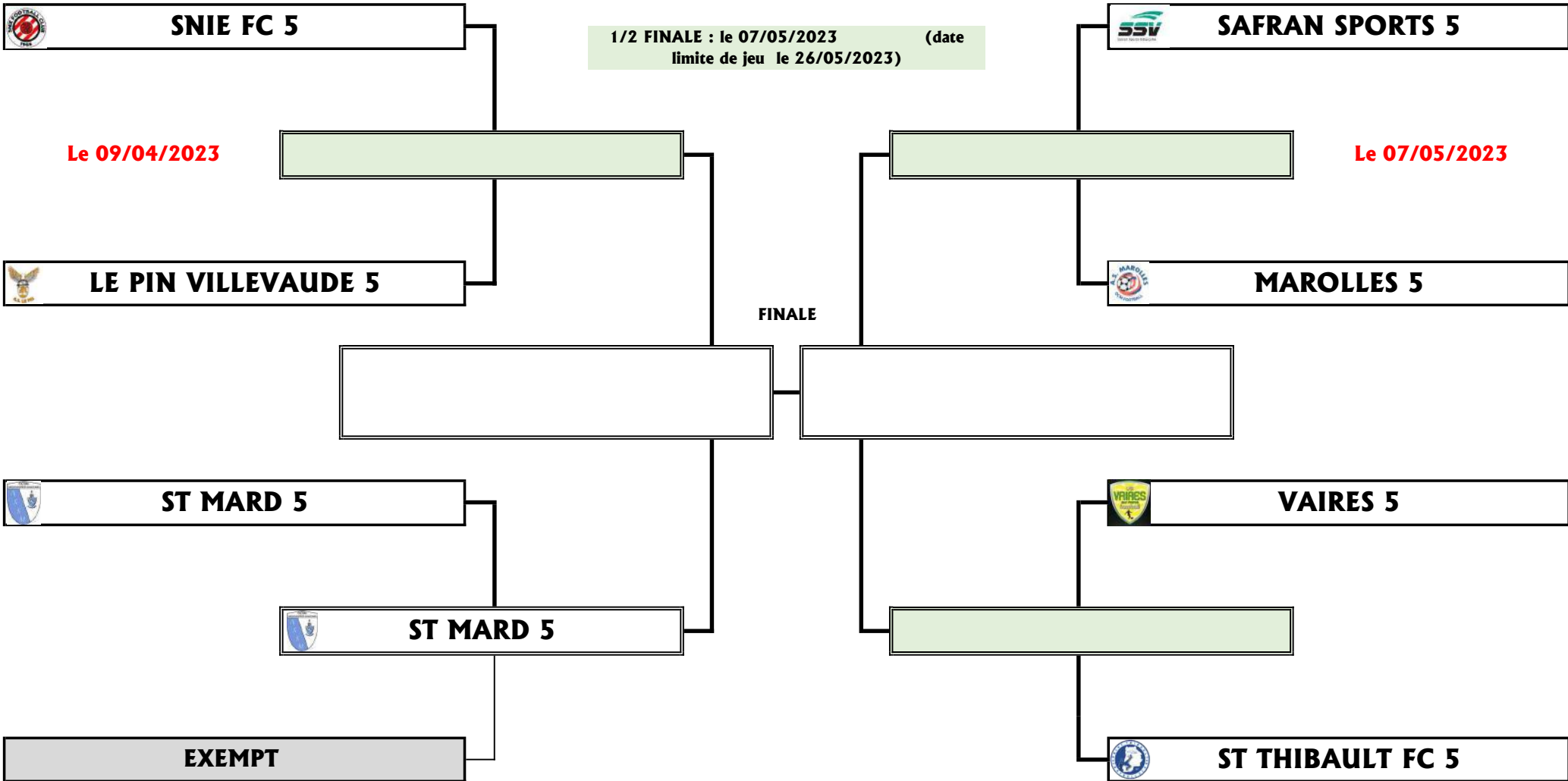




COUPE 77 CDM 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

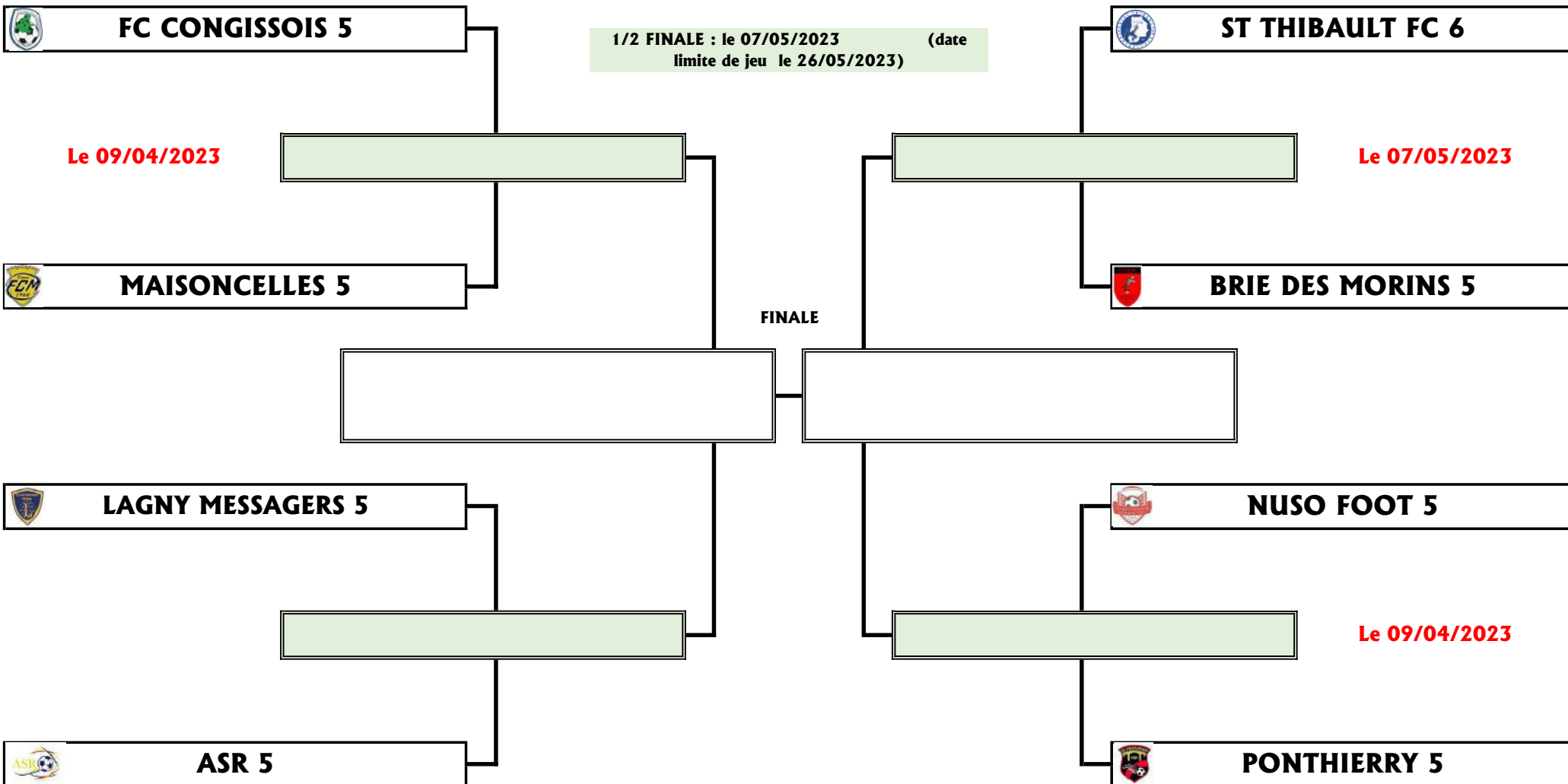
1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)





COUPE COMITE CDM 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

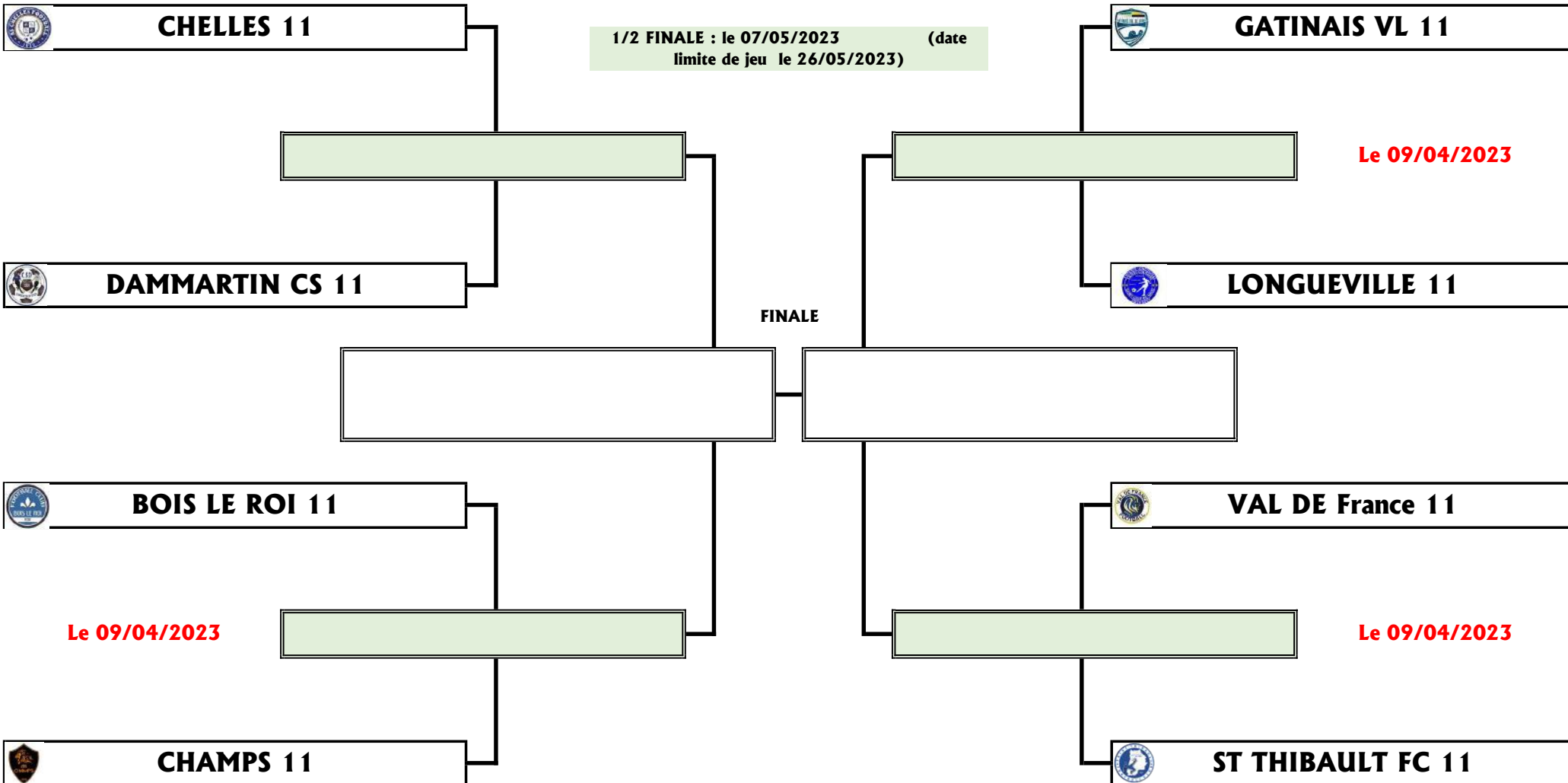




COUPE 77 VETERANS 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

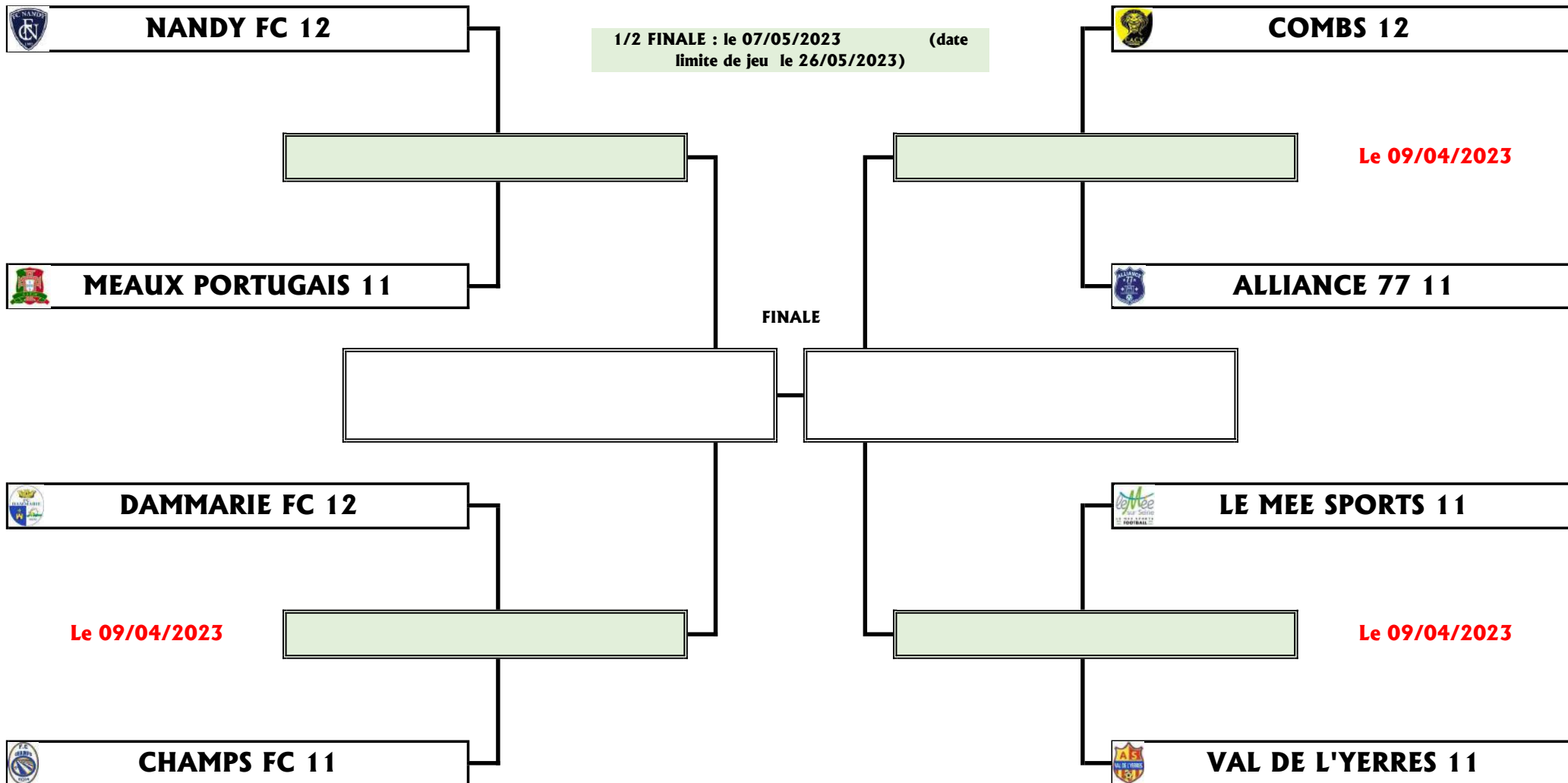




COUPE COMITE VETERANS 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

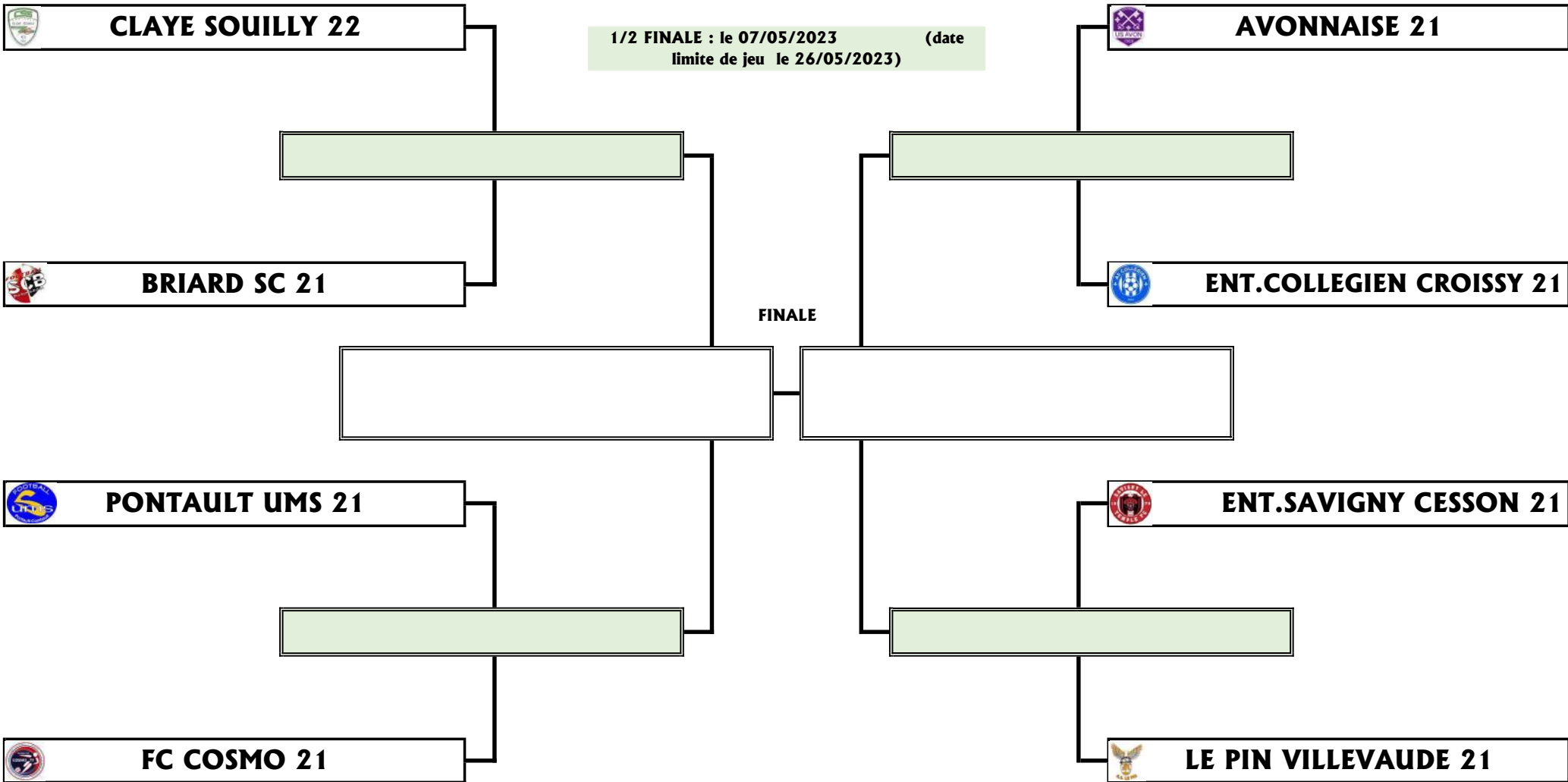
1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)





COUPE 77 + 45ANS 2022/2023

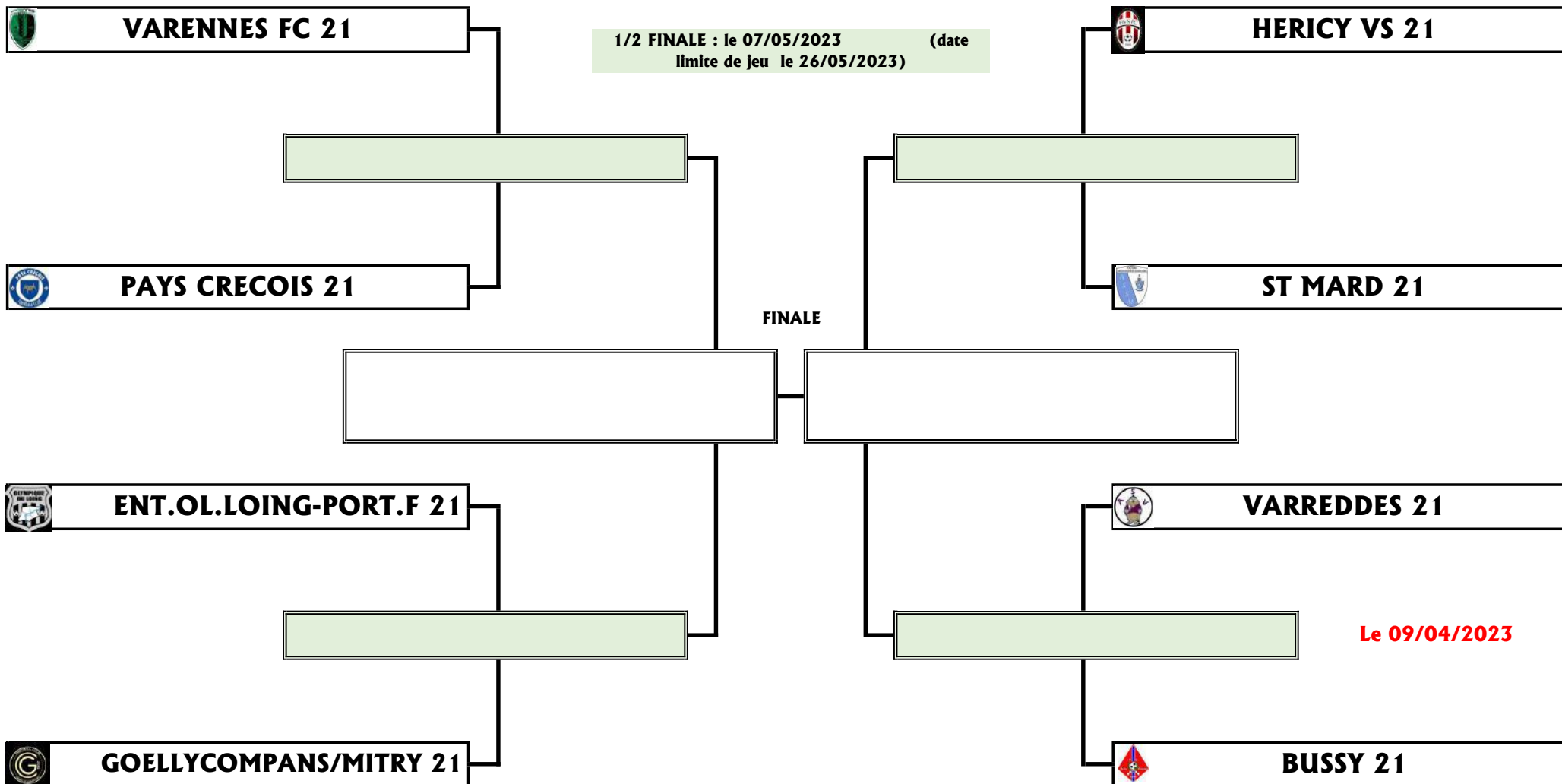
1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)





COUPE COMITE +45ANS 2022/2023

1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

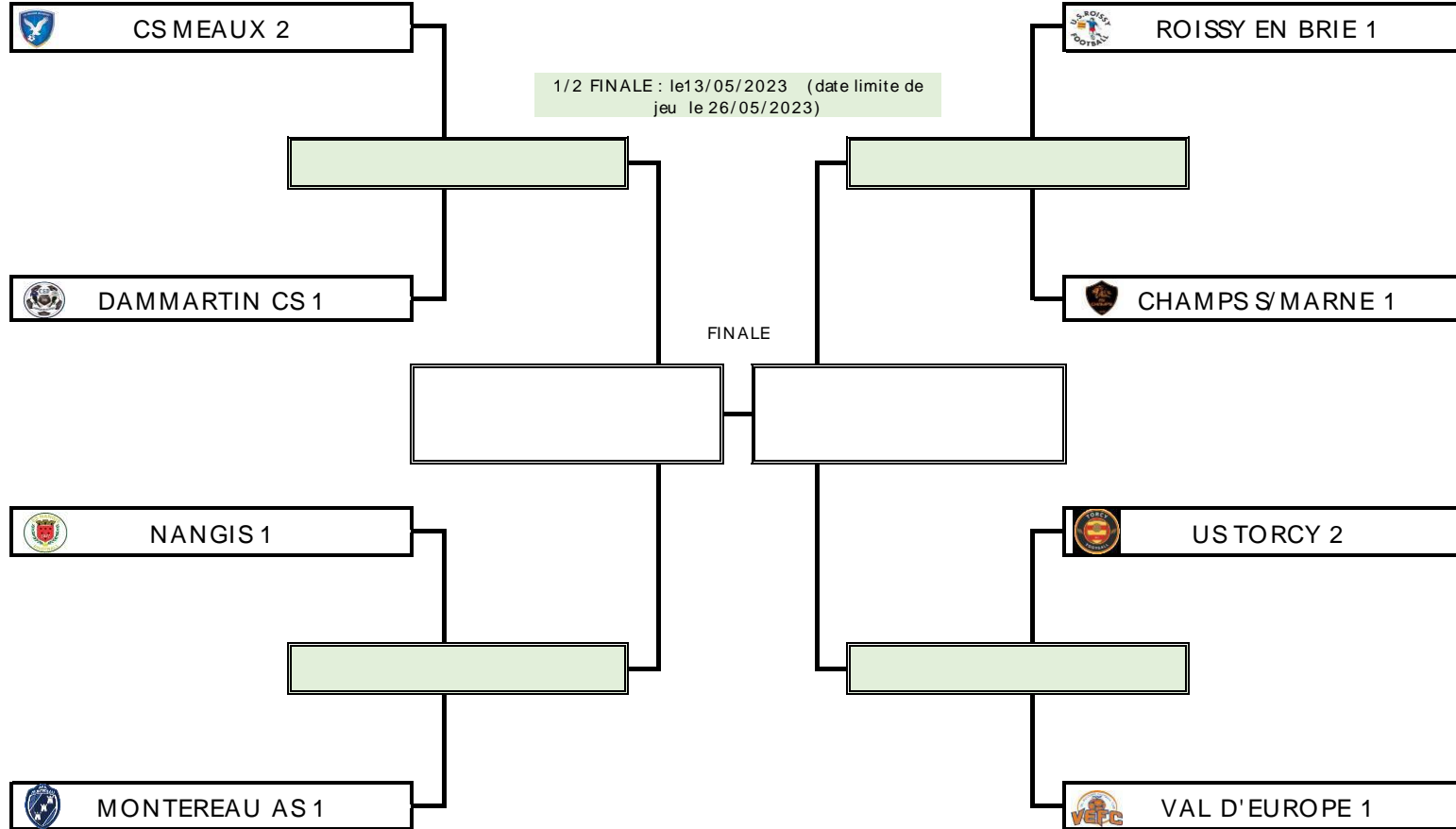




COUPE CRITERIUMS FEMININS U18 à 8 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 11/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

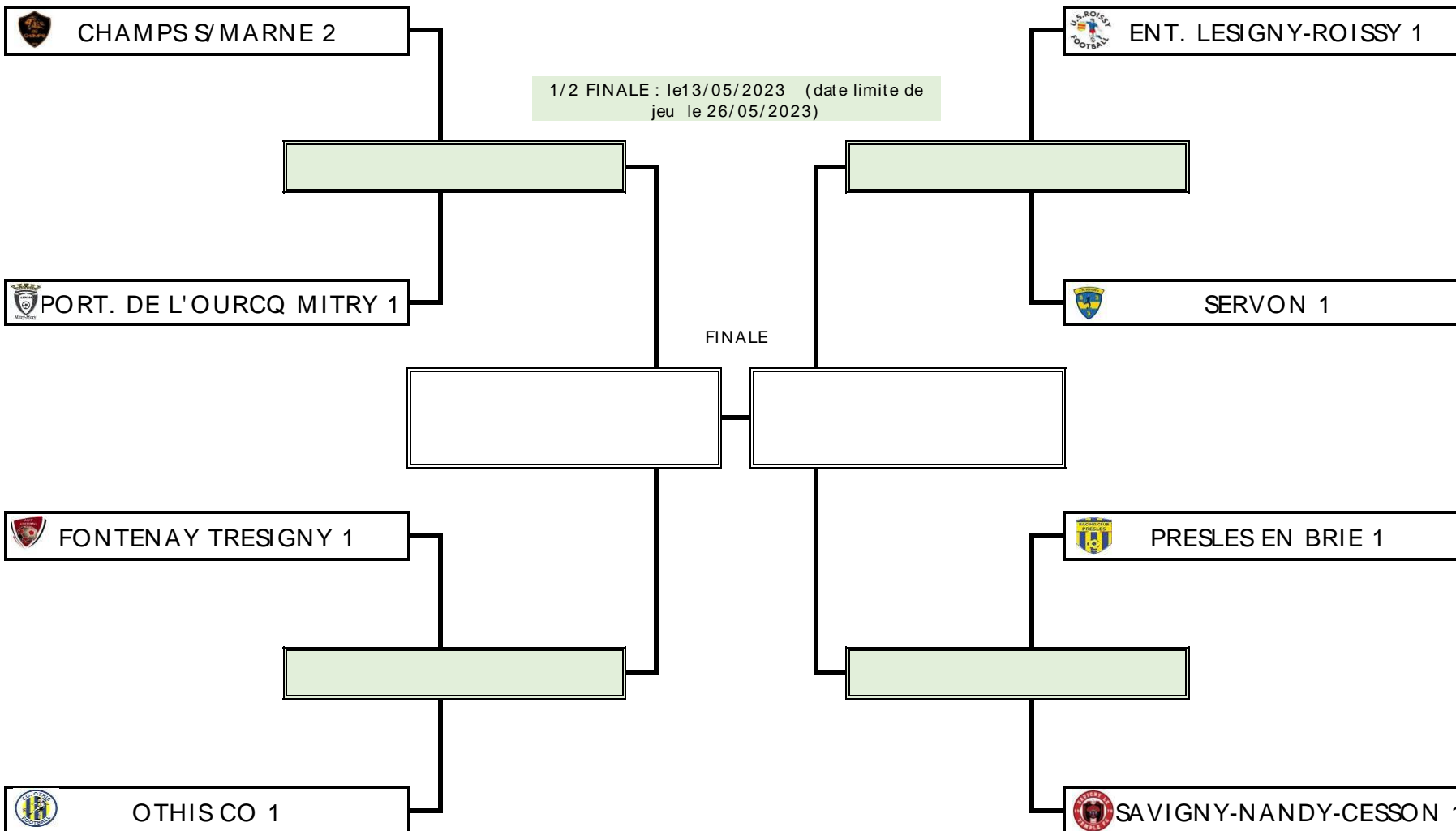




COUPE CRITERIUMS FEMININS SENIORS à 8 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 11/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)





COUPE CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 11/03/2023 (date limite de jeu le 01/04/2023)

